

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

53^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 740

31 DECEMBRE 1999 - 150 Francs CFA

« PAIX SUR LA TERRE AUX HOMMES, QUE DIEU AIME ! »

MESSAGE DE SA SAINTÉTÉ LE PAPE JEAN-PAUL II
POUR LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE
LA PAIX, LE 1^{er} JANVIER 2000

1. Telle est l'annonce des anges qui, il y a 2000 ans, accompagna la naissance de Jésus-Christ (cf. Lc 2, 14) et que nous entendrons retentir joyeusement au cours de la sainte nuit de Noël, quand le grand Jubilé sera ouvert solennellement.

Ce message d'espérance qui arrive à la grotte de Bethléem, nous voulons le proposer encore une fois au début du nouveau Millénaire: Dieu aime tous les hommes et toutes les femmes de la terre et il leur donne l'espérance d'une ère nouvelle, d'une ère de paix. Son amour, révélé en plénitude dans son-Fils qui s'est fait chair, est le fondement de la paix universelle. Accueilli au plus profond du cœur, il réconcilie chacun avec Dieu et avec lui-même, il renouvelle les rapports des hommes entre eux et il suscite la soif de fraternité qui est capable d'éloigner la tentation de la violence et de la guerre.

Le grand Jubilé est inséparablement lié à ce message d'amour et de réconciliation qui traduit les aspirations les plus profondes de l'humanité de notre temps.

2. Dans la perspective d'une année aussi riche de signification, je renouvelle cordialement à tous mes vœux de paix. A tous, je dis que la paix est possible. Il faut l'implorer comme un don de Dieu, mais il faut aussi la construire jour après jour, avec son aide, par les œuvres de la justice et de l'amour.

Certes, nombreux et complexes sont les problèmes qui rendent ardu et souvent décourageant le chemin vers la paix, mais celle-ci est une exigence profondément enracinée dans le cœur de tout homme. La volonté de la rechercher ne doit donc pas s'affaiblir. Cette recherche doit se fonder sur la conscience que, tout en étant marquée par le péché, par la haine et par la violence, l'humanité est appelée par Dieu à former une unique famille. Il nous faut reconnaître et favoriser ce dessein divin en promouvant la recherche de relations harmonieuses entre les personnes et entre les peuples, dans une culture partagée d'ouverture au Transcendant, de promotion de l'homme, de respect de la nature.

Tel est le message de Noël, tel est le message du Jubilé, tel est mon souhait au début d'un nouveau Millénaire.

Avec la guerre, c'est l'humanité qui perd

3. Au cours du siècle que nous laissons derrière nous, l'humanité a été durement éprouvée par une interminable et horrible suite de guerres, de conflits, de génocides, de «purifications ethniques» qui ont causé d'indicibles souffrances: des millions et des millions de victimes, des familles et des villes détruites, des marées de réfugiés, la misère, la faim, les maladies, le sous-développement, la perte de ressources immenses. A la racine de tant de souffrances, il y a une logique d'oppression, nourrie par le désir de dominer et d'exploiter les autres, par des idéologies de puissance ou d'autopie totalitaire, par des nationalismes insensés ou de vieilles haines tribales. Il a

parfois été nécessaire d'opposer une résistance armée à la violence brutale et systématique qui allait jusqu'à vouloir l'extermination totale ou l'asservissement de peuples entiers et de régions entières.

Le XX^e siècle nous laisse surtout en héritage un avertissement: les guerres sont sou-

vent causes d'autres guerres, car elles nourrissent des haines profondes, elles créent des situations d'injustice et elles foulent au pied la dignité et les droits des personnes. D'une façon générale, elles ne résolvent aucunement les problèmes pour lesquels elles sont menées et donc, en plus de provoquer des dommages épouvantables, elles s'avèrent également inutiles. Avec la guerre, c'est l'humanité qui perd. Ce n'est que dans la paix et avec la paix que l'on peut garantir le respect de la dignité de la personne humaine et de ses droits inaliénables.⁽¹⁾

4. Face au scénario de guerre du XX^e siècle, l'honneur de l'humanité a été sauvé par ceux qui ont parlé et qui ont travaillé au nom de la paix.

Il faut ici rappeler les innombrables personnes qui ont contribué à l'affirmation des droits humains et à leur proclamation solennelle, à la défitte des totalitarismes, à la fin du colonialisme, au développement de la démocratie, à la création de grands organismes internationaux. Des exemples lumineux et prophétiques nous ont été fournis par ceux qui ont fondé leurs choix de vie sur la valeur de la non-violence. Par leur témoi-

(Lire la suite à la page 6)

DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA NATION LE PRÉSIDENT KÉRÉKOU INTERPELLE LA CONSCIENCE CIVIQUE

Lundi 27 décembre dernier, le Président Mathieu Kérékou s'est adressé à l'Assemblée Nationale sur l'état de la Nation. Il s'est acquitté de ce devoir en vertu de l'article 72 de la Constitution du 11 décem-

bre 1990 qui stipule que: «Le Président de la République adresse une fois par an un message à l'Assemblée Nationale sur l'état de la Nation. Il peut aussi, à tout

(Lire la suite à la page 2)

Meilleurs Vœux !
Que l'an de grâce 2000 soit à
la hauteur réelle des attentes de nos
lectrices, lecteurs et bienfaiteurs
La rédaction

L'AFRIQUE FACE À LA MONDIALISATION DU LIBRE-ÉCHANGE

(Suite)

2 — LA BANQUE MONDIALE, VECTEUR DU LIBRE-ÉCHANGE EN AFRIQUE

L'enjeu de la mondialisation économique, pour ses chantiers et les acteurs économiques principaux, est d'étendre à l'ensemble de la planète, la solution libérale, la seule qui puisse résoudre les problèmes actuels⁽⁶⁾. C'est dans cette perspective que sera analysé maintenant le rôle de la Banque mondiale en Afrique. Trois questions méritent réflexions: qu'est-ce que le Programme d'Ajustement Structurel ? Comment la Banque mondiale en fait un instrument de la diffusion du libre-échange en Afrique ? Quels sont les changements qu'opèrent les directives de la Banque mondiale dans les sociétés africaines ?

L'Ajustement structurel est la politique économique imposée par les institutions de Bretton Woods — la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) — en contrepartie de l'octroi de nouveaux prêts ou de l'échelon-

nement d'anciens prêts. Ce type d'ajustement a pour finalité de s'assurer que le pays signataire pourra reprendre le service de sa dette extérieure (paiement des intérêts et remboursement des prêts). L'Ajustement structurel se caractérise par les orientations suivantes: réduction des dépenses publiques — application du principe de l'État minimum —, dévaluation de la monnaie nationale (afin de réduire les prix des produits exportés pour les rendre compétitifs et d'augmenter ceux des produits importés) — réduction du déficit de la balance commerciale —, privatisation et/ou réduction des subventions publiques de fonctionnement à certaines entreprises ou à certains produits, blocage des salaires (pour éviter que la dévaluation ne provoque un enchaînement inflationniste). Le PAS vise donc la libéralisation des échanges à l'intérieur des frontières et la déréglementation dans les échanges extérieurs sans flexibilité.

La Banque mondiale, par la médiation du PAS, manifeste aussi sa volonté d'infléchir l'orientation politique des États africains. Pour ce faire, l'État devrait

(Lire la suite à la page 12)

COMMENT ET OÙ GAGNER L'INDULGENCE TOUT LE LONG DE L'ANNÉE JUBILAIRE AU BÉNIN ?

(Lire nos informations en pages 8, 9 et 10)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

DISCOURS SUR L'ÉTAT DE LA NATION LE PRÉSIDENT KÉRÉKOU INTERPELLE LA CONSCIENCE CIVIQUE

(Suite de la première page)

moment adresser des messages à l'Assemblée nationale. Ces messages ne donnent lieu à aucun débat; ils peuvent toutefois inspirer les travaux de l'Assemblée». Se conformant cette disposition, il a délégué devant l'auguste assemblée son message relatif à l'état de la nation à l'année 1999. Les représentants des autres institutions comme la HAAC, la Cour Constitutionnelle, le Conseil économique et social ainsi que les Corps diplomatiques étaient présents.

Le décor planté, il a fallu s'armer de patience et de courage pour suivre un discours de plus d'une heure trente mn.

Au total neuf points ont été abordés par le Chef de l'État. Ils concernent les domaines suivants :

- la démocratie et l'État de droit ;
- l'économie et les finances ;
- l'environnement, l'habitat et l'urbanisme ;
- l'éducation ;
- la santé ;
- les affaires sociales ;
- la culture et la communication ;
- la jeunesse, les sports et loisirs ;
- la moralisation de la vie publique.

Évoquant les différents points, le Président Kérékou a fait remarquer que cette année qui conduira l'humanité au troisième millénaire à partir du 1^{er} janvier 2001 a enregistré beaucoup de bouleversements, tant sur le plan national qu'international, surtout dans la sous-région ouest-africaine. Mais ces bouleversements heureux ou malheureux selon le Chef de l'État ne doivent-ils pas amener l'intelligentsia béninoise à avoir une vision claire de sa mission pour ne pas tomber dans l'indignité ? Car la République ne pouvait se construire que si dans la conscience de chaque citoyen se construisent les repartirs indestructibles de la démocratie et de l'État de droit.

Selon le message du Chef de l'État, le taux de croissance économique qui était de 4,4 % en 1998 en raison de la grave crise énergétique d'alors a enregistré une légère hausse pour atteindre 5 % en 1999.

Grâce aux efforts conjugués des différents acteurs de la vie économique nationale, le produit intérieur brut (PIB)



Le Président Mathieu Kérékou

aux prix courants est en évolution, passant de 1.360,6 milliards de F CFA en 1998 à 1.473,6 milliards en 1999. Cet indicateur de la richesse nationale est une preuve que les activités de production de biens matériels et de services menées individuellement et collectivement par les Béninoises et Béninois pour maintenir notre pays dans la voie du développement économique et social durable sont encourageantes. Concernant le domaine sensible de la moralisation de la vie publique le Chef de l'État a indiqué que la commission créée à cet effet par décret n° 99-246 du 28 mai 1999 a identifié deux cent quatre vingt quatorze dossiers dont :

— cent vingt (120) dossiers de détournement et de malversations sont transmis au Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pour instruction par les Parquets ;

— cent vingt-et-un (121) dossiers sont transmis au ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative pour la traduction des coupables devant les conseils disciplinaires ;

— cinquante trois (53) sont transmis aux ministres concernés pour leur introduction en conseil des ministres ;

— l'adoption du code d'éthique et de moralisation des marchés publics par décret n° 99-311 du 22 juin 1999 qui fait désormais partie des textes d'application du code des marchés publics en vigueur au Bénin.

Ainsi, tous les dépouillements des dossiers d'appel d'offres se font désormais

sous l'œil vigilant de la société civile conformément aux dispositions du chapitre II de ce code.

— le lancement des manuels de procédures et guides des usagers, dont l'objectif est d'éviter que l'ignorance ou la méconnaissance des uns ne soit exploitée cyniquement par les autres.

Dans ce cadre, deux (02) projets de décret sont à l'étude au niveau du gouvernement dont :

— l'un pour réglementer les relations entre les usagers et l'administration publique ;

— l'autre pour réglementer l'utilisation rationnelle des véhicules administratifs.

Abordant l'insécurité, le Chef de l'État a souligné que le phénomène de la

mondialisation a pris une ampleur importante dans notre pays au cours de cette année.

Cette dérive sociale, doublée de l'existence de milices privées dans certaines de nos régions sont des facteurs de déstabilisation qui risquent de mettre en péril l'unité nationale chèrement acquise si nous n'y prenons garde et à temps.

C'est pourquoi, à quelques jours de l'année nouvelle, j'exhorte toutes les Béninoises et tous les Béninois à se réconcilier avec eux-mêmes et à se mobiliser comme un seul homme pour mettre définitivement fin aux vindictes populaires, s'opposer résolument aux recrutements des milices privées, pour engager une lutte sans merci contre la corruption, et s'atteler sans esprit de défaitisme à l'exécution des tâches de construction nationale.

Mais il est évident que ces objectifs ne sauraient être atteints que si toutes les Forces vives de la nation sont convaincues que notre salut réside dans l'unité nationale, la compréhension, la tolérance, la concertation, le dialogue, la solidarité, l'amour du prochain, le respect du bien public et le travail bien fait.

En ce qui me concerne, précise le Chef de l'État, je suis persuadé que le peuple béninois est capable d'affronter avec succès les nombreux défis de notre développement s'il cultive les valeurs morales, intellectuelles et démocratiques et se débarrasse des pratiques malsaines que sont le régionalisme, le népotisme, la jalousie, la haine, et s'il se met courageusement au travail dans un esprit de responsabilité et de saine émulation pour faire du Bénin un modèle de démocratie apaisée et de prospérité économique et sociale.

Telles doivent être la vision, la conviction et la raison d'être de chaque Béninois et de chaque Béninoise tout au long de l'année 2000, a conclu le Chef de l'État.

La Rédaction

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU
Directeur de Publication
BARTHÉLEMY
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 891
Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bienfaiteur 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Unité 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin	3.720 F CFA
Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
Guinée	5.760 F CFA
Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
France	5.760 F CFA
Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
Afrique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TEL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA-DONGA

12 MILLIONS ET DEMI DE F CFA
AUX GROUPEMENTS VILLAGEOIS

Les femmes rurales qui représentent près de 52% de la population du Bénin manquent de moyens de production adéquats et sont livrées à la pauvreté. C'est pourquoi une attention particulière doit être accordée à leur organisation en groupements féminins d'intérêt économique.

Fidèle à la vocation de son département, le ministre de la protection sociale et de la famille, Mme Ramatou Baba Moussa a procédé le mercredi 22 décembre 1999 à Natitingou, à l'octroi de crédit d'un montant de 12.423.646 F CFA à quelques 33 groupements féminins et masculins de l'Atacora et de la Donga.

Chaque groupement a ainsi reçu des mains du ministre selon son effectif, la nature et l'importance de ses activités, un crédit dont le montant varie de 120.000 F environ à plus d'un million de F CFA.

Par ailleurs, les centres de promotion sociale et d'autres groupements se sont vus allouer des enveloppes financières non remboursables comme encouragement à leur ardeur et à la qualité de leur travail, gage de la promotion de leurs activités génératrices de revenus. La cérémonie s'est déroulée en présence du préfet de l'Atacora, des sages et notables de la ville. L'occasion était propice pour exhorter les bénéficiaires à faire un bon usage des fonds mis à leur disposition. Cette précieuse recommandation n'a guère échappé au préfet du département. En effet, de la bonne gestion des fonds alloués aux groupements et de leur capacité à rembourser les crédits, dépendront les appuis financiers que le ministre pourrait ultérieurement accorder à d'autres groupements du département.

Quand on sait que les difficultés d'accès au crédit sont pour les communautés à la base un frein majeur à l'exercice de leurs activités génératrices de revenu, il reste à souhaiter que de telles initiatives puissent se répéter et atteindre un plus grand nombre de populations qui en ont vraiment besoin.

Cette préoccupation semble déjà prise en compte par le ministre de la protection sociale et de la famille. Nous en voulons pour preuve, la cérémonie d'octroi de crédits qui s'est déroulée du 20 au 21 décembre dernier à Parakou et à Kandi. À cette occasion, un montant global de 7.391.830 F CFA a été accordé à quelques groupements féminins sélectionnés des départements du Borgou et de l'Alibori.

ATLANTIQUE - LITTORAL

INSTALLATION DU COMITÉ
DÉPARTEMENTAL DE SUIVI
DES CHS

Le comité départemental de l'Atlantique de suivi des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) a été installé jeudi 23 décembre dernier à Cotonou.

Le comité d'hygiène et de sécurité fonctionne sous le contrôle des inspecteurs du travail. Sa mission est de veiller à la sécurité du personnel, de développer dans l'entreprise

le sens du risque professionnel et de proposer toute mesure utile pour la prévention, indique-t-on à l'Office béninois de sécurité sociale.

Les attributions du Comité sont, entre autres, de faire des visites d'inspection de l'entreprise afin de procéder à l'analyse des risques professionnels, de faire des enquêtes après chaque accident mortel ou grave, donner son avis sur les postes de travail, les méthodes et procédés de travail dans ce qui est en rapport avec la sécurité.

Il est composé des chefs d'établissement, des chefs du service de sécurité, du médecin du travail, des syndicats, de l'inspecteur du travail, d'un ingénieur-conseil et des personnes-ressources.

Après l'installation des comités départementaux de suivi des comités d'hygiène et de sécurité, il sera procédé dans le courant du mois de janvier 2000, à l'installation du comité national de suivi des comités d'hygiène et de sécurité.

BORGOU-ALIBORI

CARDER-BORGOU :
18.609.154 F CFA MONTANT DU
BUDGET EXERCICE 2000

Le montant global du budget exercice 2000 du centre d'action régional pour le développement rural (CARDER) du Borgou s'élève à 18.609.154 F CFA. Ainsi en a convenu le comité de gestion de cette structure au cours de sa 17^{ème} session ordinaire tenue le mercredi 22 décembre dernier à la salle de conférence dudit CARDER à Parakou.

Pour M. Gounou N'Gobi, directeur général du CARDER-Borgou, ce budget en tant que plan des opérations financières prend en compte toutes les charges et tous les produits de diverses sources. Tel que conçu, ce budget estimé le DG Carder, doit permettre à celui-ci d'atteindre les objectifs à lui assignés pour l'an 2000. Il devra, outre les sources habituelles de rentrée de fonds que sont la SONAPRA et l'État, poursuivre l'effort de recouvrement des créances auprès de ses partenaires, a précisé le DG du Carder Borgou. Ce budget se décompose de la manière suivante. Le premier volet, celui des investissements s'élève à 176.670.000 F CFA et le second, relatif au fonctionnement, se chiffre à 1.420.180.553 F CFA pour les charges, et 1.438.789.707 F CFA pour les produits.

À l'ouverture des travaux de la session, le président du comité de gestion, M. Cosme Akpodji, directeur du cabinet du ministre du développement rural a tout d'abord transmis un message de son ministre dans lequel celui-ci demande l'indulgence des paysans afin qu'ils apportent leur soutien à la campagne de commercialisation de coton-graine dont le démarrage accuse déjà du retard.

La démarche du ministre qui en appelle à la compréhension des paysans, est d'autant nécessaire que la fixation du prix d'achat du coton-graine à 185 F le kilogramme pour la campagne 1999-2000 ne peut naturellement que susciter des grincements de dents. Au mieux, les paysans se seraient résignés à conserver le prix de 200 F précédent. C'est sûrement pour cette raison que M. Akpodji tout en faisant remarquer que le Borgou est le premier producteur de coton-graine du

pays a néanmoins exhorté tous les acteurs de la filière à mettre tout en œuvre pour sa sauvegarde.

Rappelons que c'est en conseil des ministres que la décision a été prise le mercredi 22 décembre dernier, de fixer le prix d'achat du coton-graine à 185 F le kilogramme.

MONO - COUFFO

SÉMINAIRE NATIONAL À
LOKOSSA : PERMETTRE À
L'INDIGENT DE SE PRENDRE
EN CHARGE

Le budget national exercice 2000 a prévu comme on le sait déjà, la somme d'un milliard de F CFA pour la prise en charge des indigents en matière de soins de santé primaires. Définir les voies et moyens permettant une bonne gestion de cette ligne budgétaire, telle est la tâche à laquelle s'est attelée un séminaire national qui s'est déroulé les 16 et 17 décembre 1999 à l'école normale intégrée de Lokossa. L'importance que le gouvernement accorde à cette question l'a amené à confier au ministre du Plan, de la Santé et de la Protection Sociale, au total trois ministères, la responsabilité d'organiser le séminaire national sur la prise en charge des indigents.

Quatre allocutions ont marqué notamment la cérémonie d'ouverture du séminaire. D'abord, le directeur départemental de la santé du Mono, a souligné le fait que la famille était un gage de la sécurité sociale mais, a-t-il précisé, l'urbanisation poussée a détruit ce socle de notre tradition. Intervenant ensuite, le conseiller technique juridique du ministre de la santé et président du comité d'organisation du séminaire a indiqué en substance qu'il s'agira d'élaborer des mécanismes efficaces de soins aux indigents. Le préfet du Mono a pour sa part rassuré l'opinion que l'initiative du gouvernement répond aux attentes des populations défavorisées. Il a alors souhaité l'existence d'une mutuelle assurance-maladie qui permettra la viabilité du programme amorcé par le gouvernement.

Le ministre de la santé publique, Madame Marina d'Almeida Massougbdji, s'est déclarée éditée par sa tournée qui lui a donné l'occasion d'aller vers les indigents aux quatre coins du territoire national. La population dans sa grande majorité partage la conviction que le gouvernement vient de poser un acte d'une haute portée sociale. Elle a invité les Béninois à plus de solidarité familiale et nationale.

Les travaux proprement dits ont été introduits par quatre communications abordant chacune un aspect spécifique de la question globale à débiter par le séminaire.

Au terme de la rencontre, des recommandations ont été faites pour une utilisation efficiente du crédit budgétaire destiné à la prise en charge des indigents.

OUMÉ - PLATEAU

SPORTS : PREMIÈRE ÉDITION
DES JEUX NATIONAUX

Le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, M. Valentin Aditi Houé a lancé officiellement lundi 20 décembre dernier, au stade Charles de Gaulle de Porto-Novo, la phase finale de la première édition des jeux nationaux.

La cérémonie inaugurale des jeux nationaux a eu lieu en présence des ministres de

l'Intérieur, de la Fonction publique, de la Santé publique et des sports venus de tous les départements du Bénin.

Dans son allocution d'ouverture, le ministre Houé a indiqué que "ces jeux nationaux devraient servir de trait d'union, de concorde, d'amitié et de fraternité entre les jeunes du Bénin". Il a demandé à tous les acteurs et dirigeants de ces jeux de faire de cette première édition une réussite sportive.

Quant au préfet de l'Ouémé, il a souhaité qu'à l'avenir "ces jeux permettent de mettre à la disposition de la ville d'accueil, des infrastructures sportives susceptibles de contribuer au développement de nos localités".

Ces jeux ont pris fin le 25 décembre dernier.

ZOU - COLLINES

CINQ MORTS DANS UN ACCIDENT
DE CIRCULATIONS À ALAFIA

Cinq personnes tuées et huit autres blessées; tel est le triste bilan d'un grave accident de circulation routière survenu le samedi 18 décembre dernier à Alafia sous-préfecture de Savé.

Le drame s'est produit aux environs de 2 h 30 dans le village Montewo, commune rurale de Kaboua à une vingtaine de kilomètres de Savé, lorsqu'un gros porteur roulant à grande vitesse s'est renversé après avoir manqué un virage. Le véhicule transportait un container rempli de sacs de maïs, de charbon, de cossettes d'igname et d'autres marchandises. Selon les observateurs, le véhicule aurait basculé pour se trouver dans le décor après que les gros câbles qui servaient à retenir son lourd chargement eurent cédé sous l'effet du balancement. Des personnes se trouvaient dans le container. Quatre d'entre elles ont malheureusement trouvé la mort et cinq autres, grièvement blessées. Grâce à un autre camion qui venait de Cotonou on a pu porter les premiers secours aux victimes de l'accident.

C'est alors qu'un véhicule de type Peugeot 505 roulant à vive allure au mépris du manque de visibilité a percuté le camion en stationnement. Ce second accident a coûté la vie à une personne. On déplore également deux blessés.

Selon la compagnie de gendarmerie du Zou-Nord de Savé, l'excès de vitesse et la défaillance mécanique (mauvais état du véhicule et des pneus) sont fondamentalement à l'origine de cet accident mortel.

On ne le répètera jamais assez. La stricte observance des règles du code de la route doublée d'une prudence de tous les instants doit prévaloir chez les conducteurs, toutes catégories confondues. Il n'est pas de bien plus précieux que la vie humaine. À chacun et à tous de veiller à sa préservation. On est tenté de parler de série noire puisque, les gangsters ont encore une fois frappé dans la région. En effet, dans la nuit du vendredi 17 décembre dernier au passage à niveau du village Okounfo, situé à 37 km de Savé, un braquage a été opéré par une bande de gangsters. Les malfrats ont pendant plus d'une heure terrorisé les usagers de la route nationale Inter-États n°2. Leur forfait s'est soldé par un mort parmi des voyageurs et un fabuleux butin de plus de 20 millions de F CFA emportés.

Eurite Déglà

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LA JARRE DE CAURIS ET LA DIVINITÉ
DANS L'HISTOIRE DE SÉGBANA

Ségbana⁽¹⁾ est une localité boo⁽²⁾ dans le Borgu béninois. Elle compte de nombreuses divinités dont Banzia en rapport avec une jarre de cauris⁽³⁾, cas unique dans l'histoire religieuse de la République du Bénin, du moins à l'étape actuelle de la recherche; ce qui ne peut que susciter quelques réflexions de la part de l'historien.

...

L'autel, point de rencontre privilégié entre l'homme et la divinité, est une réalité multiforme : ailleurs tantôt en pierre, tantôt sous forme de statue, etc., il est constitué par un grand vase de cauris dans le cas de Banzia. Il n'existe, en fait, aucune incompatibilité entre coquillages marins et divinité. Bien des statues de divinités dans la partie méridionale du pays ont leurs yeux représentés par des cauris; quelques divinités portant des filières de cauris, symbole de richesses, ne sont pas rares. Des consultations oraculaires se font aussi à partir des cauris.

Très précieux, surtout là où ils avaient une fonction monétaire, les cauris bénéficiaient de techniques spéciales de conservation, dans l'optique d'une volonté de thésaurisation et de protection contre le mauvais œil. Les regards envieux et les vols, versés dans des canaris ou d'énormes jarres dans lesquels de l'huile⁽⁴⁾ était mise, ils étaient ensuite enterrés quelque part dans la maison ou dans le champ. Toutes proportions gardées, ces vases de terre cuite jouaient ainsi le rôle de coffres-forts pour ceux qui les utilisaient à cette fin.

Religieuses ou profanes, ces quelques pratiques liées aux cauris ou à base de cauris, étaient connues parce que très courantes. Tout à fait inattendue parce qu'exceptionnelle est la jarre de cauris représentant en quelque sorte l'autel d'une divinité : tel est le cas de la déesse Banzia au quartier Niambaa à Ségbana; Épouse de Séli résidant dans le même quartier, elle se singularise par cette jarre de cauris, volumineuse et sacrée, qui est son autel puisque sacrifices et offrandes lui sont faits là, et avec laquelle elle se confond pratiquement : « la déesse Banzia est une jarre de cauris », ont l'habitude de dire les habitants de Ségbana qui la connaissent quelque peu. En réalité, cette boutade signifie tout simplement que Banzia a pour symbole, une jarre de cauris.

Dans un autre ordre d'idées, ce sont, de façon générale, les divinités de la richesse qui portent des cauris ou qui ont un tout autre lien, réel ou apparent, avec ceux-ci. Les coquillages représentent ainsi la richesse et son symbole, mais curieusement, il en va autrement avec Banzia, dont la principale fonction est d'assurer le bien-être de la population surtout en matière de lutte contre les épidémies. Elle est parfois sollicitée dans les problèmes de la procréation... Autant de

fonctions non directement liées à la richesse ou à un quelconque attribut monétaire.

CONCLUSION

Pierres, arbres, statues, etc., constituent souvent des indices de matérialisation de points de rencontre entre l'homme et la divinité, ainsi que les endroits de célébration de culte en l'honneur de celle-ci. Des autels ! Mais plus que de simples autels. La jarre de cauris dont la fonction est jusqu'ici connue, revêt une tout autre signification avec la divinité Banzia. Probablement unique en son genre, le cas est trop singulier en matière d'histoire religieuse béninoise pour ne pas être signalé.

NOTES

(1) Appelé Sinwan par les habitants eux-mêmes.

(2) Communément appelé Boko, nom d'un groupe ethnique culturellement proche des Baatombu ou Bariba, même s'ils ne parlent pas la même langue.

(3) Pour plus de renseignements sur les cauris, lire : Iroko (A. F.) : Les Cauris en Afrique occidentale du X^e au XX^e siècle. Thèse de Doctorat d'État en Lettres et Sciences Humaines. Paris I, Panthéon-Sorbonne, Centre de Recherches Africaines 1987, 980 p., ill.

(4) L'huile est destinée à une meilleure conservation des cauris qui sont calcinés.

(5) En fait, Banzia n'est pas une jarre de cauris, mais elle est représentée par celle-ci.

(6) Nous devons toutes les informations qui nous ont permis de rédiger cet essai aux traditions orales dont voici les noms de quelques-uns de leurs dépositaires :

— BIO Iliasu, né vers 1959, cultivateur, quartier Korowi à Ségbana.

— DAN Woru, né vers 1930, cultivateur, quartier Korowi à Ségbana.

— LIANÉGUIN Awawu, née vers 1913, pôtière, ménagère, fileuse de coton, quartier Niambaa à Ségbana.

— SANYI Bio Saah, né vers 1920, cultivateur, quartier Korowi.

WORU DAN Bio David, né vers 1940, cultivateur, quartier Korowi à Ségbana.

A. Félix Iroko

PLANTES MÉDICINALES

POIRE DE BALZAN, CONCOMBRE
AFRICAIN

Nom latin :	Momordica charantia.
Famille des :	Cucurbitacées.
Français :	Poire de Balzan, concombre africain, Liane merveille, Margose
Fon :	Nyesikan, xlosikam, aslosikam, adunken.
Yoruba - Nago :	ejinrin.
Adja :	Yuke asu, Duke, Aduken.
Mina :	Anyanyason.
Kotafon :	Aduken.
Sawwe :	Duken.
Yom :	Bokpinkanagu, Bukumgokungu.
Dendi :	Baadooma, Atakuma, Dugili.
Peul :	Burbop.

DESCRIPTION

- * Herbacée grimpante, annuelle ou bisannuelle.
- * Tiges atteignant 5 m de long.
- * Feuilles divisées en cinq lobes.
- * Fruit : baie ovale de couleur jaune or et couverte de pointes charnues.
- * Graines rouge vif.

ÉCOLOGIE

- * Tous les genres du sol.
- * Souvent associé aux haies vives et arbustes.
- * Croissance au début de la saison des pluies.

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * Originaire d'Afrique tropicale.
- * Abondante surtout en zone soudannienne.

CULTURE

- * Espèce spontanée dans sa zone d'origine.
- * Germination après les premières pluies.
- * Croissance rapide en terrain humide.
- * Multiplication possible par semis.

COMPOSITION

- * Plante : résine, acides organiques.
- * Fruit : hétéroside (charantine), momordicosides.

EMPLOI

VERS INTESTINAUX

- * Choisir un fruit bien mûr.
- * Piler 2 à 3 graines fraîches avec un peu d'eau.
- * Boire et répéter pendant 2 ou 3 jours.

DIABÈTE

L'efficacité du fruit pour traiter l'hyperglycémie est indéniable mais les recherches sont insuffisantes pour établir une utilisation adéquate.

ATTENTION !

La consommation du fruit peut provoquer des vomissements.

Interdit aux femmes enceintes.

A. L. (ENDA)

UNION EUROPÉENNE : VINGT-CINQ MILLIARDS DE
FCFA POUR L'ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

MM. Abdoulaye Bio Tchanaï, ministre des Finances et de l'Économie et Jean-Louis Lacube, chef de la délégation de la commission européenne au Bénin, ont signé le jeudi 16 décembre 1999 au ministère des Finances et de l'Économie, une convention de financement du huitième Fonds européen de développement (FED) d'un montant total de 38 millions d'euros soit 25 milliards de FCFA sous forme de subvention.

Cette convention de financement qui a été signée en présence de M. Joseph

Sourou Attin, ministre des travaux publics et des transports et des représentants des États membres de l'Union européenne a pour objet la réalisation des travaux d'entretien périodique des routes : Bohicon - Dassa - Savé - Parakou - Bérébouy - Dassa - Savalou et Porto-Novo-Igolo pour une longueur de près de 500 kilomètres.

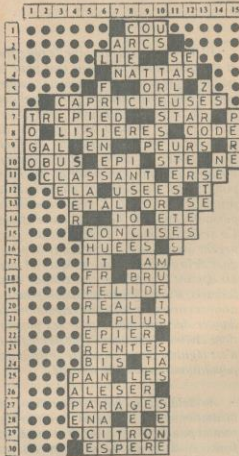
Les travaux de réhabilitation qui seront effectués sur ces axes concernent la restauration des ouvrages d'art, de

renforcement des chaussées, l'entretien périodique et la mise en place de signalisation. La durée de ces travaux s'étalera sur une période de 12 à 30 mois selon les tronçons. Les fonds engagés par les subventions sur les ressources du huitième Fonds européen de développement représentent le montant le plus élevé octroyé jusqu'à présent, par la Communauté européenne au Bénin, dans le cadre d'une convention.

ABP

UN PEU DE DISTRACTION

LE BENIN EN MOTS CROISÉS N° 2



HORIZONTALEMENT

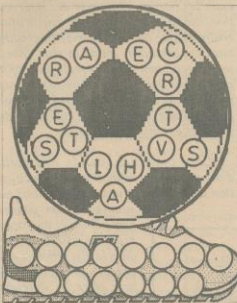
— 1. Partie du corps de certains vertébrés. — 2. Demi-cercles. — 3. Résidu. Pronom. — 4. Tressas. — 5. Spécialité médicale. — 6. Suettes à des sautes d'humeur. — 7. Meuble à trois pieds. — 8. Bordures. Recueil de lois. — 9. Unité d'accélération dans le système C.G.S. Pronom adverbial. Angoisses. — 10. Projectile de guerre. Mèche rebelle. Sainte. Engendré. — 11. Sérénité. Anneau en cordage. — 12. Roi d'Israël. Élimées. — 13. Débit de viande. Métal. Pronom. — 14. Voyelles de Lion. Saison. — 15. Brèves et denses. — 16. Siffles. — 17. Titane inversé. Possessif mal tourné. — 18. Consignes de fer. Belle-fille. — 19. Felin. — 20. Quart de peseta. — 21. Signe arithmétique. — 22. Guetter. — 23. Revenus non professionnels. — 24. Une seconde fois. Possessif. — 25. Grand morceau d'étoffe. Article. — 26. Calibrer. — 27. Atterages. — 28. Grande école. — 29. Agrume. — 30. Souhaité.

VERTICALEMENT

— 1. République sœur du Bénin. — 2. Petit livre pour apprendre l'alphabet. — 3. Prison. — 4. Pomme rouge. Punit sévèrement. Chef suprême de l'Eglise catholique romaine. — 5. Sa tour est célèbre. Monceau inversé. Régistre comptable. — 6. Arrêts la marche d'une voiture. Exagérée. Ferais du chagrin. — 7. Contesta de bas en haut. Poisson d'eau douce. Prénom féminin. Animaux très prolifiques. Possessif. Travaux publics. — 8. Inventa. Sigle-Sigle. Monnaie fiduciaire. Pas lourde. — 9. Langue. Pronom. Cinquième et seizième lettres de l'alphabet. Motif de ténor. Chamois des pyrénées. Canal excréteur. Métal précieux. — 10. Coutumes. Nattés. Epoque. Sans voix. Tamis. Légumineuse. — 11. Sauvegarde. Vieilles indiennes. Possessif. — 12. Préposition. Jurer. Possessif. — 13. Aucun. Sainte. — 14. Éclos. — 15. Le nôtre est aux cieus.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

MOTS SYNONYMES



Découvrez deux mots synonymes comportant huit et six lettres en utilisant toutes les lettres mentionnées dans les cercles du ballon.

Inscrivez les mots trouvés dans les cercles correspondants sur la chaussure

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 7

paru dans notre livraison n° 739 du 17 décembre 1999

I (e=1; a=1; b=6; d=4)	II (e=1; a=1; b=6; d=5)	III (e=2; a=2; b=5; d=3)	IV (e=2; a=2; b=5; d=4)
14-1-13-3-16	14-1-13-3-16	14-2-12-4-16	14-2-12-4-16
6-1-6-2-4	6-1-6-1-5	5-1-5-2-3	5-1-5-1-4
8-1-7-5-12	8-1-7-4-11	9-2-7-6-13	9-2-7-5-12
2-1-2-1-3	2-1-2-2-4	1-1-1-1-2	1-1-1-2-3
10-1-9-6-15	10-1-9-6-15	10-2-8-7-15	10-2-8-7-15

BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES

Citations

"Si nous connaissons les autres comme nous-mêmes, leurs actions les plus condamnables nous paraissent mériter l'indulgence". (André Maurois, *Œuvres complètes*, 1885-1967).

"L'homme est un peu comme un grand arbre. Tout voyageur a droit à son ombre". (Seydou Badian, *Œuvres complètes*, dans *Souf L'usage*).

"On met longtemps à devenir jeune"... a dit le célèbre peintre espagnol Pablo Picasso (1881-1973).

Proverbes

"Ne jugez pas le grain de poivre d'après sa petite taille, goûtez-le et vous sentirez comme il pique". (proverbe arabe).

"Vivre n'est pas un mal, mais mal vivre est un mal en soi". (proverbe grec).

"Qui veut un cheval sans défaut, doit aller à pied". (proverbe français).

(À force de se montrer exigeant, l'en risque de tout perdre).

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Ne pas confondre au futur les verbes : *décirra* (IRA) et *déciriera* (IERA).

Décirra (sans E) est du verbe *décrire*, *déciriera* (avec un E) du verbe *décrier*.

De même, ne pas confondre *différent* (ENT) et *différend* (END) : *différent* (ENT) est un adjectif synonyme de *dissemblable*. *Différend* (END) est un nom désignant un débat, une contestation.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe *empêcher*, en latin classique : *inhibere* *prohibere*.

Faire obstacle à quelque chose c'est *empêcher* : empêcher un mariage, mettre un veto ; empêcher l'accès à un lieu : fermer, boucher, condamner, barrer un passage. On peut aussi *empêcher* la circulation, la bloquer, la stopper.

Empêcher la vente d'un produit, défendre, prohiber, mettre l'embargo ; et quand il s'agit d'un complot, le déjouer, le faire échouer.

On peut aussi faire obstacle à l'action de quelqu'un, le contrecarrer, le retenir, le gêner, le contraindre, lui lier les mains, le paralyser ou le tenir en échec.

Empêcher de parler, c'est soit couper la parole, soit interrompre, ou soit faire taire.

Un *empêchement* c'est un contretemps, une difficulté, une entrave, un ennui, une complication et familièrement parlant : une *anicroche*.

Une *sentence* assurée : "Qui n'empêche pas le mal, le favorise".

DES MOTS À DEVINER

Ibidem (IBIDEM), est une expression latine signifiant :

- la même chose ?
- dans le même passage ?
- ou semblable ?

Trouver la bonne signification.

Réponse : *Ibidem* signifie, dans le même ouvrage, dans le même passage.

Ne pas confondre avec *idem* (I DEM), la même chose.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe *envelopper*.

Entourer d'une chose qui couvre c'est *envelopper*. On *enveloppe* un meuble, un paquet, on l'*emballe*, on l'*enroule* et quand c'est un enfant on l'*emmaillote* ou on l'*emmitoufle*. Il existe des *enveloppes* végétales, celles d'un arbre : l'écorce, celles des fleurs : la corolle, celles des fruits : la coque, la coquille et le "brou" pour la noix... le brou de noix ; enfin l'*enveloppe* des graines : la gousse, la cosse ou la capsule.

Quant aux *enveloppes* animales, elles sont : carapaces, coquilles, écailles et cocons quand il s'agit de chrysalides.

Il ne faut pas oublier les *enveloppes* se rapportant au corps humain : la

peau, l'épiderme, le péricarde pour le cœur et le péritoine pour l'abdomen.

Pour terminer la série concernant le verbe *envelopper*, il faut citer les *enveloppes* d'objets divers, ces *enveloppes* nommées étui, gaine, sac, contenant, toile ou bâche.

Envelopper... couvrir... une sentence assurée : "la modération couvre l'audace, la pudeur couvre l'impudicité, et la pitié couvre le crime".

JEU DE MOTS

Elle est plus forte qu'une autre.

Elle peut représenter le ciel.

On la trouve dans la gamme et c'est même aussi le nom d'une fièvre.

Quatre homonymes à trouver.

Réponses : dans un jeu, une carte, une maîtresse. La *représentation* du ciel : une *carte* du ciel. L'*intervalle* entre la note do et fa est une *quarte* (QUARTE). Et enfin le nom d'une fièvre : la *fièvre* *quarte* (QUATE). C'est une forme du paludisme.

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Le verbe *nominer*, n'est pas l'équivalent de *nommer* ; d'origine anglaise, il signifie sélectionner.

De l'anglais vient également le nom composé *week-end* qui ne désigne pas forcément la fin d'une semaine mais plus exactement la période de repos de la fin de la semaine.

Le terme, *off* toujours de l'anglais, s'applique à la voix de quelqu'un qui n'est pas visible à l'écran. On dit couramment une *voix off*.

Enfin un *reality show*, émission où les participants racontent leur vie intime... origine également anglaise.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Identitaire du nom ancien *identité*, cet adjectif assez récent (fin des années 70), qualifie tout ce qui est relatif à l'identité.

Autre verbe assez récent, *instrumentaliser* (1980) : *considérer* quelque chose comme un instrument rendre purement utilitaire. Ne pas confondre avec le verbe *beaucoup* plus ancien : *instrumenter*, qui signifie doter un appareil d'instruments ou dresser un procès verbal : les gendarmes *instrumentent*.

DES MOTS INTRUS

Attirail, chandail, éventail, soupirail, rail... Cinq noms en "ail", l'un est un intrus.

Lequel et pourquoi ?

Réponse : *soupirail*... un *soupirail*, des *soupiraux*. Mais les noms attirail, chandail, éventail et rail font leur pluriel avec un *s* final.

Des attirails, des chandails, des éventails, des rails.

1^{er} JANVIER 2000 : JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX

« PAIX SUR LA TERRE AUX HOMMES, QUE DIEU AIME ! »

(Suite de la première page)

gnage de cohérence et de fidélité qui a souvent été jusqu'au martyre, ils ont écrit des pages splendides et riches d'enseignement.

Parmi ceux qui ont œuvré au nom de la paix, il ne faut pas oublier les hommes et les femmes dont l'engagement a rendu possibles de grands progrès dans tous les domaines de la science et de la technique, permettant de vaincre de terribles maladies, d'améliorer et de prolonger la vie.

Je ne puis omettre de mentionner mes prédécesseurs eux-mêmes, de vénéralité mémoire, qui ont guidé l'Église du XX^e siècle. Par leur enseignement élevé et leur activité inlassable, ils ont orienté l'Église vers la promotion d'une culture de paix. On peut considérer comme un emblème de cette activité multiforme l'heureuse et clairvoyante intuition de Paul VI qui, le 8 décembre 1967, institua la Journée mondiale de la Paix. Année après année, elle s'est affirmée comme une expérience féconde de réflexion et de projets communs.

La vocation à être une unique famille

5. « Paix sur la terre aux hommes, que Dieu aime ! » Le souhait évangélique nous suggère une question angoissante : le siècle qui commence sera-t-il sous le signe de la paix et d'une fraternité retrouvée entre les hommes et les peuples ? Nous ne pouvons certes pas prévoir l'avenir. Mais nous pouvons établir un principe exigeant : il y aura la paix dans la mesure où toute l'humanité saura redécouvrir sa vocation originelle à être une unique famille où la dignité et les droits des personnes — quels que soient leur état, leur race ou leur religion — soient affirmés comme antérieurs et prééminents par rapport à toute différenciation et à toute spécification.

Le contexte mondial actuel, marqué par les dynamismes de la mondialisation, peut recevoir de cette prise de conscience son âme, son sens et son orientation. Un tel processus n'est pas exempt de risques, mais on y trouve des occasions extraordinaires et prometteuses de faire précéder de l'humanité une seule famille fondée sur les valeurs de justice, d'équité et de solidarité.

6. Il faut pour cela opérer un retournement de perspective : ce qui doit prévaloir sur toute autre chose, ce n'est plus le bien particulier d'une communauté politique, ethnique ou culturelle, mais le bien de l'humanité. La poursuite du bien commun d'une communauté politique particulière ne peut être opposée au bien commun de l'humanité entière, bien qu'il s'exprime dans la reconnaissance et le respect des droits de l'homme, ratifiés par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Il faut donc dépasser les conceptions et les pratiques, souvent conditionnées et déterminées par de puissants intérêts économiques qui subordonnent toute valeur au donné jugé absolu de la nation et de l'État. Les divisions et les différenciations politiques, culturelles et institutionnelles selon lesquelles s'articule et s'organise l'humanité sont, dans cette perspective, légitimes dans la mesure où elles s'harmonisent avec l'appartenance à la famille humaine et avec les exigences éthiques et juridiques qui en résultent.

Les crimes contre l'humanité

7. Du principe énoncé découle une conséquence d'une portée immense : celui qui lèse les droits humains lèse la conscience humaine en tant que telle, lèse l'humanité elle-même. Le devoir de protéger ces droits transcende donc les frontières géographiques et politiques à l'intérieur desquelles ils sont violés. Les crimes contre l'humanité ne peuvent pas être considérés comme des affaires internes d'un pays. L'institution déjà réalisée d'un Tribunal pénal international appelé à les juger, en quelque lieu et de quelque manière qu'ils se produisent, est un pas important dans ce sens. Nous devons rendre grâce à Dieu du fait que continue à croître dans la conscience des peuples et des nations la conviction que les droits humains n'ont pas de frontières parce qu'ils sont universels et indivisibles.

8. De nos jours, les guerres entre États sont allées en diminuant. Ce fait, réconfortant en lui-même, voit toutefois sa portée fortement réduite si l'on considère les conflits armés qui ont lieu à l'intérieur des États. Ces conflits sont malheureusement très nombreux, présents pratiquement dans tous les continents et souvent très violents. Ils ont, la plupart du temps, de lointains motifs historiques de nature ethnique, tribale ou même religieuse auxquels s'ajoutent maintenant d'autres raisons de nature idéologique, sociale et économique.

Ces conflits internes, pour lesquels on fait en général un usage impressionnant d'armes de petit calibre ou d'armes dites « légères » mais en réalité extrêmement meurtrières, ont souvent de graves conséquences qui s'étendent au-delà des frontières de l'État, impliquant des intérêts et des responsabilités extérieures. Il est vrai qu'en raison de leur haut degré de complexité, il est très difficile de bien saisir et d'évaluer les causes et les intérêts en jeu, toutefois une donnée ressort d'une manière incontestable : les conséquences les plus dramatiques de ces conflits sont supportées par les populations civiles, notamment parce que, en pratique, on n'observe pas les lois communes ni même les lois de la guerre. Loin d'être protégés, les civils constituent souvent le premier objectif des forces opposées, quand ils ne sont pas entraînés directement eux-mêmes dans des actions armées, selon une spirale perverse qui fait d'eux à la fois des victimes et des bourreaux d'autres civils.

Il y a eu et il continue d'y avoir de trop nombreux et de trop horribles scénarios dans lesquels des enfants, des femmes, des vieillards sans défense, nullement coupables, deviennent contre leur gré les victimes désignées des conflits qui ensanglantent notre époque ; ces conflits sont vraiment trop nombreux pour que nous ne comprenions pas qu'est arrivée l'heure de changer de route avec détermination et avec un sens aigu des responsabilités.

Le droit à l'assistance humanitaire

9. En tout cas, face à des situations aussi dramatiques que complexes, il faut affirmer, contre toutes les prétendues « raisons » de la guerre, la valeur prééminente du droit humanitaire et donc le de-

voir de garantir le droit à l'assistance humanitaire des populations éprouvées et des réfugiés.

La reconnaissance et la mise en œuvre de ces droits ne doivent pas être soumises à des intérêts de l'une ou l'autre des parties en conflit. Un devoir s'impose au contraire : identifier tous les moyens, institutionnels ou non, qui peuvent concrétiser au mieux les finalités humanitaires. La légitimation morale et politique de ces droits réside en effet dans le principe selon lequel le bien de la personne humaine passe avant tout et transcende toute institution humaine.

10. Je veux ici réaffirmer ma conviction profonde que, face aux conflits armés modernes, l'instrument de la négociation entre les parties, aidée par des interventions de médiation et de pacification réalisées par des organismes internationaux et régionaux, est de la plus grande importance, tant pour prévenir les conflits eux-mêmes que pour les faire cesser lorsqu'ils ont éclaté, en rétablissant la paix grâce à une composition équitable des droits et des intérêts en cause.

Cette conviction sur le rôle positif d'organismes de médiation et de pacification doit s'étendre aux organisations hu-

manitaires non gouvernementales et aux organisations religieuses qui, dans la discrétion et sans calcul, promeuvent la paix entre les différents groupes, aident à vaincre les vieilles rancunes, à réconcilier les ennemis et à ouvrir la route d'un avenir nouveau et commun. Tandis que je rends hommage à leur noble dévouement à la cause de la paix, je veux dire avec émotion combien j'apprécie le sacrifice de tous ceux qui ont donné leur vie pour que d'autres puissent vivre ; pour eux, je fais monter ma prière vers Dieu et j'invite les croyants à faire de même.

L'« ingérence humanitaire »

11. Évidemment, quand les populations civiles risquent de succomber sous les coups d'un injuste agresseur et que les efforts de la politique et les instruments de défense non violente n'ont eu aucun résultat, il est légitime, et c'est même un devoir, de recourir à des initiatives concrètes pour désarmer l'agresseur. Toutefois, ces initiatives doivent être limitées dans le temps, avoir des objectifs précis, être mises en œuvre dans le plein respect du droit international, être garanties par une autorité reconnue au niveau supranational et, en toute hypothèse, n'être jamais laissées à la pure logique des armes.

Il faudra pour cela faire l'usage le plus complet et le meilleur possible de ce que prévoit la Charte des Nations unies, déterminant ultérieurement des instruments et des modalités efficaces d'intervention, dans le cadre de la légalité internationale. A ce propos, l'Organisation des Nations unies doit elle-même offrir à tous les États membres une égale possibilité de participer aux décisions, en dépassant les privilèges et les discriminations qui affaiblissent son rôle et sa crédibilité.

12. Ici s'ouvre un domaine de réflexion et de délibération nouveau tant pour la politique que pour le droit, domaine auquel nous souhaitons tous que l'on s'applique avec passion et avec sagesse. Il est nécessaire, et cela ne peut plus attendre, de procéder à un renouvellement du droit international et des institutions internationales qui ait pour point de départ et pour critère fondamental d'organisation la primauté du bien de l'humanité et de la personne humaine sur toute autre chose. Ce renouvellement s'avère encore plus urgent quand nous considérons le paradoxe de la guerre de notre époque, tel qu'il est apparu lors des récents conflits dans lesquels, à une sécurité maximum pour les armées correspondaient des conditions de danger déconcertantes pour les populations civiles. Dans aucun type de conflit il n'est légitime de méconnaître le droit des populations civiles à la sécurité.

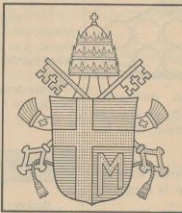
Au-delà des perspectives juridiques et institutionnelles, il reste un devoir fondamental pour tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté appelés eux aussi à s'engager pour la paix : éduquer à la paix, développer des structures de paix et des instruments de non-violence, faire tous les efforts possibles pour amener ceux qui sont en conflit à la table des négociations.

La paix dans la solidarité

13. « Paix sur la terre aux hommes que Dieu aime ! » De la problématique de la guerre, l'attention se porte naturellement sur un autre élément qui lui est étroitement lié : la question de la solidarité. Le devoir très noble et exigeant de la paix inscrit dans la vocation de l'humanité à être et se reconnaître comme une famille, trouve l'un de ses points d'appui dans le principe de la destination universelle des biens de la terre, principe qui ne retire rien à la légitimité de la propriété privée, mais qui en élargit la conception et la gestion à son indispensable fonction sociale en faveur du bien commun, spécialement des membres les plus défavorisés de la société.⁽¹⁾ Malheureusement ce principe fondamental n'est guère observé, comme le montre le fossé qui persiste et qui s'élargit entre le Nord, toujours plus saturé de biens et de ressources, et composé d'un nombre croissant de personnes âgées, et le Sud où se concentrent désormais une large majorité des jeunes générations, sans perspective assurée d'un développement social, culturel et économique.

Personne n'a l'illusion de croire que la simple absence de guerre soit synonyme de paix durable, comme on pourrait le souhaiter. Il n'y a pas de paix véritable si elle ne s'accompagne pas d'équité, de vérité, de justice et de solidarité. Est voué à l'échec tout projet qui tend à séparer deux droits indivisibles et interdépendants : le droit à la paix et le droit à un développement intégral et solidaire. « Les injustices, les inégalités excessives d'ordre économique ou social, l'envie, la méfiance et l'orgueil qui sévissent entre les hommes et les nations, menacent sans cesse la paix et causent les guerres. Tout ce qui est fait pour vaincre ces désordres contribue à édifier la paix et à éviter la guerre ».⁽²⁾

14. Alors que s'ouvre un nouveau siècle, il est une question qui, plus que toute autre, interpelle notre conscience humaine et chrétienne : la pauvreté de milliards d'hommes et de femmes. Elle est rendue plus dramatique encore par la conscience



1^{er} JANVIER 2000 : JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX

que la plupart des problèmes économiques de notre temps ne dépendent pas du manque de ressources, mais du fait que les structures économiques, sociales et culturelles d'aujourd'hui ont du mal à prendre en compte les exigences d'un développement authentique.

A juste titre, les pauvres, ceux des pays en voie de développement comme ceux des pays riches et prospères, « revendiquent le droit d'avoir leur part des biens matériels et de mettre à profit leur capacité de travail afin de créer un monde plus juste et plus prospère pour tous. Les progrès des pauvres est une grande chance pour la croissance morale, culturelle et même économique de toute l'humanité ».¹⁴ Nous portons attention aux pauvres, non comme à un problème, mais comme à des personnes qui peuvent devenir sujets et protagonistes d'un avenir nouveau et plus humain pour tous.

Urgence de repenser l'économie

15. Dans cette perspective, il faut s'interroger aussi sur la difficulté croissante que ressentent aujourd'hui, face aux problèmes qui surgissent dans le domaine de la pauvreté, de la paix, de l'écologie, de l'avenir des jeunes, nombre de spécialistes et d'agents économiques lorsqu'ils réfléchissent sur le rôle du marché, sur l'envahissement du facteur monétaire et financier, sur l'écart entre l'économie et le social, et sur d'autres thèmes semblables de l'activité économique.

C'est le moment, peut-être, d'une nouvelle et profonde réflexion sur le sens de l'économie et de ses finalités. Il semble urgent, à ce propos, de reconsidérer la conception même du bien-être, pour qu'elle ne soit pas dominée par une étroite perspective utilitariste, laissant un espace tout à fait marginal et résiduel à des valeurs comme la solidarité et l'altruisme.

16. Je voudrais inviter ici les spécialistes de la science économique et les acteurs mêmes de ce secteur, comme aussi les responsables politiques, à prendre acte qu'il est urgent que la pratique économique et les politiques correspondantes visent au bien de tout homme et de tout l'homme. C'est une exigence non seulement de l'éthique mais aussi d'une saine économie. L'expérience semble confirmer en effet que la réussite économique dépend toujours plus du fait que l'on valorise les personnes et leurs capacités, que l'on favorise la participation, que l'on exploite de mieux en mieux les connaissances et les informations, et que l'on développe la solidarité.

Il s'agit de valeurs qui, loin d'être étrangères à la science et à l'agir économiques, contribuent à en faire une science et une pratique intégralement « humaines ». Une économie qui ne considère pas la dimension morale et qui n'a pas le souci de servir le bien de la personne — de toute personne et de toute la personne — ne peut de soi s'appeler « économie », comprise dans le sens d'une gestion rationnelle et bénéfique de la richesse matérielle.

Quels modèles de développement?

17. Du fait que l'humanité, pourtant appelée à ne constituer qu'une seule famille, est encore dramatiquement divisée en deux par la pauvreté — au début du XXI^e siècle, plus d'un milliard quatre cents millions de personnes vivent dans une situation d'extrême pauvreté —, il faut de toute urgence reconsidérer les modèles qui inspirent les choix du développement.

À cet égard, on devra mieux harmoniser les exigences légitimes de l'efficacité économique avec celles de la participation politique et de la justice sociale sans retomber dans les erreurs idéologiques commises au XX^e siècle. Concrètement, cela signifie placer sous le signe de la solidarité les rapports d'interdépendances économiques, politiques et sociales, que les processus de mondialisation en cours ont tendance à accroître.

De tels processus exigent de repenser la coopération internationale, en termes de nouvelle culture de solidarité. Considérée comme ferment de paix, la coopération ne peut pas se réduire à l'aide et à l'assistance, surtout quand on envisage en retour de tirer profit des ressources mises à disposition. Au contraire, elle doit exprimer un engagement concret et tangible de solidarité qui vise à faire des pauvres les acteurs de leur développement et qui permette au plus grand nombre possible de personnes d'exercer, dans les circonstances économiques et politiques concrètes dans lesquelles elles vivent, la créativité propre à la personne humaine, d'où dépend aussi la richesse des nations.¹⁵

Il faut en particulier trouver des solutions définitives au vieux problème de la dette internationale des pays pauvres, en garantissant en même temps les financements nécessaires à la lutte contre la faim, la malnutrition, les maladies, l'analphabétisme et la détérioration de l'environnement.

18. Aujourd'hui plus que par le passé, il est d'une urgente nécessité de faire mieux prendre conscience des valeurs morales universelles pour affronter les problèmes du présent dont le point commun est la dimension planétaire qu'ils revêtent progressivement. La promotion de la paix et des droits humains, le règlement des conflits armés, internes et externes aux États, la protection des minorités ethniques et celle des migrants, la sauvegarde de l'environnement, la bataille contre de terribles maladies, la lutte contre les trafiquants de drogue et d'armes, et contre la corruption politique et économique, sont des questions qu'aucune nation aujourd'hui n'est en mesure de résoudre toute seule. Ces questions concernent la communauté humaine tout entière et doivent donc être abordées et résolues par une action commune.

Il faut prendre les moyens pour discuter, dans un langage compréhensible et commun, des problèmes posés par l'avenir de l'homme. Le fondement de ce dialogue est la loi morale universelle inscrite dans le cœur de l'homme. En suivant cette « grammaire » de l'esprit, la communauté humaine peut affronter les problèmes de la convivialité et se tourner vers l'avenir dans le respect du dessein de Dieu.¹⁶

De la rencontre entre la foi et la raison, entre le sens religieux et le sens moral, découle une contribution décisive en faveur du dialogue et de la collaboration entre les peuples, entre les cultures et les religions.

Jésus, don de la paix.

19. « Paix sur la terre aux hommes, que Dieu aime! » Dans le contexte du grand Jubilé, les chrétiens du monde entier sont appelés à faire solennellement mémoire de l'Incarnation. En écoutant de nouveau l'annonce des anges dans le ciel de Bethléem (cf. Lc 2,14), ils en font mémoire en prenant conscience que Jésus « est notre paix » (Ep 2,14), qu'il est le don de la paix pour tous les hommes. Ses premières paroles aux disciples après la

Résurrection ont été: « Paix à vous » (Jn 20,19.21.26). Il est venu pour unir ce qui était divisé, pour détruire le péché et la haine, réveillant dans l'humanité la vocation à l'unité et à la fraternité. C'est pourquoi il est « le principe et le modèle de cette humanité renouée, pénétrée d'amour fraternel, de sincérité, d'esprit pacifique, à laquelle tous aspirent ».¹⁷

20. En cette année jubilaire, l'Eglise, dans le souvenir très vif de son Seigneur, veut confirmer sa vocation et sa mission d'être dans le Christ « sacrement », c'est-à-dire signe et instrument de paix dans le monde et pour le monde. Pour elle, remplir sa mission évangélisatrice, c'est travailler pour la paix. « Ainsi l'Eglise, unique troupeau de Dieu, comme un signe levé à la vue des nations, mettant au service de tout le genre humain l'Evangile de la paix, accomplit dans l'espérance son pèlerinage vers le terme qui est la patrie céleste ».¹⁸

L'engagement à édifier la paix et la justice n'est donc pas secondaire pour les catholiques mais essentiel, et il est à accomplir dans un esprit d'ouverture aux frères des autres Eglises et Communautés ecclésiales, aux croyants des autres religions, aux hommes et aux femmes de bonne volonté, avec lesquels ils partagent la même préoccupation de paix et de fraternité.

S'engager généreusement pour la paix

21. C'est un motif d'espérance de constater que, malgré de nombreux et graves obstacles, des initiatives et des projets de paix continuent à se développer chaque jour, grâce à la collaboration généreuse de beaucoup de personnes. La paix est un édifice toujours en construction. Concurrer à son édification:

— les parents qui, en famille, vivent la paix, en sont les témoins et y éduquent leurs enfants;

— les professeurs qui savent transmettre les valeurs authentiques, présentes dans toutes les sphères du savoir et dans le patrimoine historique et culturel de l'humanité;

— les hommes et les femmes du monde du travail mobilisés pour étendre le combat séculaire en faveur de la dignité du travail à toutes les nouvelles situations qui, au niveau international, réclament la justice et la solidarité;

— les gouvernants qui mettent au centre de leur action politique et de celle de leurs pays une détermination ferme et assurée en faveur de la paix et de la justice;

— ceux qui, dans les Organisations internationales, œuvrent, souvent avec peu de moyens, en première ligne, là où le fait d'être « artisans de paix » entraîne aussi des risques pour leur sécurité personnelle;

— les membres des Organisations non gouvernementales qui, tant par la réflexion que par l'action, dans diverses parties du monde et dans les situations les plus variées, se dévouent pour prévenir et résoudre les conflits;

— les croyants qui, convaincus que la foi authentique n'engendre jamais la guerre ni la violence, favorisent, par le dialogue œcuménique et interreligieux, la cause de la paix et de l'amour.

22. Je pense particulièrement à vous, chers jeunes, qui faites l'expérience toute spéciale du bienfait de la vie et qui avez

le devoir de ne pas la gaspiller. A l'école et à l'université, dans le cadre du travail, dans le temps libre ou dans le sport, dans tout ce que vous faites, laissez-vous constamment guider par cette pensée: la paix en vous et autour de vous, la paix toujours, la paix avec tous, la paix pour tous.

Aux jeunes qui ont malheureusement connu la tragique expérience de la guerre et qui éprouvent la haine et le ressentiment, je dis en suppliant: faites votre possible pour retrouver le chemin de la réconciliation et du pardon. C'est une route difficile, mais c'est l'unique moyen qui vous permettra de regarder l'avenir avec espérance pour vous, pour vos enfants, pour votre pays et pour l'humanité entière.

J'aurai l'occasion de reprendre ce dialogue avec vous, chers jeunes, quand nous nous rencontrerons à Rome, au mois d'août prochain, pour la Journée jubilaire qui vous est consacrée.

Dans l'un de ses derniers discours, le Pape Jean XXIII s'adressa encore une fois « aux hommes de bonne volonté » pour les inviter à s'engager dans un programme de paix fondé sur l'Evangile de l'obéissance à Dieu, de la miséricorde, du pardon ». Et il ajouta: « Alors, sans nul doute, le flambeau lumineux de la paix poursuivra son chemin, allumant la joie et versant la lumière et la grâce au cœur des hommes sur toute la surface de la terre, leur faisant découvrir, par delà toutes les frontières, des visages de frères, des visages d'amis ».¹⁹ Puissiez-vous, jeunes de l'An 2000, découvrir et faire découvrir des visages de frères et des visages d'amis!

En cette Année jubilaire, au cours de laquelle l'Eglise s'engagera à prier pour la paix par des supplications spéciales, nous nous tournons avec une dévotion filiale vers la Mère de Jésus en l'invocant comme Reine de la Paix, pour qu'elle accorde avec largesse les dons de sa bonté maternelle et qu'elle aide tout le genre humain à devenir une seule famille, dans la solidarité et dans la paix.

Du Vatican, le 8 décembre de l'An 1999

N.B. Signature du Pape à mettre ici

NOTES

(1) Cf. Jean-Paul II, Message pour la Journée mondiale de la Paix 1999 (8 décembre 1998), n. 1: AAS 91 (1999), pp. 377-388; ORLF n° 50 du 15.XII.99.

(2) Cf. Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus* (1^{er} mai 1991), nn. 30-43: AAS 83 (1991), pp. 830-848; ORLF n° 18 du 07.V.91.

(3) *Catéchisme de l'Eglise catholique*, n. 2317.

(4) Jean-Paul II, Encycl. *Centesimus annus* (1^{er} mai 1991), n. 28: AAS 83 (1991), p. 828; ORLF n° 18 du 07.V.91.

(5) Cf. Jean-Paul II, Discours à l'ONU pour le 50^e anniversaire de sa fondation (5 octobre 1995), n. 13: Insegnamenti 18/2 (1995), pp. 739-740; ORLF n° 41 DU 10.X.95.

(6) Cf. *ibid.*, n. 3: *Id.*, p. 732; ORLF n° 41 du 10.X.95.

(7) Conc. œcum. Vat. II, Décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise *Ad gentes*, n. 8.

(8) Conc. œcum. Vat. II Décret sur l'œcuménisme *Unitatis redintegratio*, n. 2.

(9) A l'occasion de la remise du prix Balzan, le 10 mai 1963: AAS 55 (1963), p. 453; ORLF n° 20 du 17.05.63.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

OUVERTURE DU GRAND JUBILÉ DE L'AN 2000 : COMME DES CORNES QUI RÉSONNENT DANS LA NUIT DE NOËL 1999

« Gloire à Dieu au plus haut des cieux. Et Paix sur la Terre aux hommes qu'il aime. Un Enfant nous est né. Un Fils nous est donné. Chantons la gloire de son nom ».

Cri de joie, d'allégresse et de victoire, qui retentit au cœur des milliers de chrétiens pieusement réunis dans la nuit du 24 au 25 décembre 1999. Il annonce la Naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ. Naissance dont nous rentrons avec éclat dans le dixième millénaire (2000) anniversaire; naissance qui nous offre l'ultime occasion de faire résonner les cornes de nos vies et de célébrer l'année sainte du grand jubilé avec l'ouverture de la Porte-Sainte de la Basilique Saint-Pierre de Rome.

L'archevêque de Cotonou, Mgr. Nestor Assogba l'avait si bien énoncé en la cathédrale Notre-Dame-des-Miséricordes. C'était au cours de la célébration de la Nuit-Sainte. Il était 23 h 15. Visiblement joyeux, Mgr. Nestor Assogba s'exclame « chrétiens mes frères, nous voici entrer dans l'Année-Sainte avec cette fête de la Nativité de Jésus. Je vous demande de vous recueillir, d'entrer en vous-mêmes et de regarder un seul instant notre Saint-Père le Pape Jean-Paul II qui, en cette Nuit-Sainte, à Rome, ouvre la Porte-Sainte. Cette célébration tisse un lien entre tous les hommes. Elle nous invite à vivre l'Unité ». A ces mots d'ouverture, résonne triomphalement l'annonce du Grand Jubilé sous les cordes musicales et vocales de la Maîtrise de la cathédrale en habit de noces. « Jubilate Deo! Jubilate omnis terras! Jubilate Deo. jubilez dans le Seigneur, jubilez toute la terre ».

Auparavant, une géante procession a conduit, devant la porte de la cathédrale où était posé l'évangélaire. En union avec le Pape et avec les fidèles du monde entier, Monseigneur Nestor Assogba a procédé à la bénédiction de la porte par l'aspersion et l'encensement. Dans la prière et le recueillement, l'archevêque soulève sa croix, tape trois fois sur la porte et on l'ouvre. L'année sainte du grand jubilé est ainsi lancée dans l'archidiocèse de Cotonou.

VERS LE 2000^{ème} NOËL : UN JUBILÉ, DES MESSAGES D'AMOUR, DE SOLIDARITÉ ET DE PAIX

Au pied de l'autel de la cathédrale Notre-Dame des Miséricordes de Cotonou, Mgr. Nestor Assogba a proclamé le message d'Amour que véhicule la célébration de la Naissance de Jésus et l'inauguration du Grand Jubilé de l'An 2000. Il a rappelé la date du 10 novembre 1994 où le Pape Jean-Paul II exhortait les évêques, les prêtres, les diacres, les religieux, religieuses et fidèles laïcs du monde entier à une préparation intense du troisième millénaire. L'archevêque de Cotonou s'est ensuite adressé aux fidèles avec joie : « Chrétiens, mes frères et sœurs, chers amis, Dieu est amour, et son amour se fait famille. La parole du Christ retentit toujours à nos oreilles et dans notre cœur; et elle est plus qu'actuelle: «Voici mon commandement: aimez-vous les uns les autres



Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, Archevêque de Cotonou

comme je vous ai aimé». (Jn 15, 12). En entrant, en communion avec le Pape Jean-Paul II et avec l'Eglise tout entière, dans le grand jubilé de l'an 2000, il est important que nous devenions dans le Christ Jésus une et une seule famille. Si nous affirmons que nous confessons le même Seigneur, que nous partageons la même foi et que nous vivons du même baptême, ne devons-nous pas aussi proclamer que nous sommes une même famille... ».

Désormais, Mère de Dieu, Femme d'écoute, Marie est devenue la nouvelle Mère des vivants. Elle rehausse la vocation première de la femme et de toutes les femmes. L'occasion a permis à Monseigneur Nestor Assogba de restituer la responsabilité de l'homme et de la femme au sein de la famille.

L'amour de Dieu est infini. La manifestation de cet amour se révèle pleinement dans le Verbe de Dieu dont nous célébrons aujourd'hui et avec joie la naissance. Dieu entre dans notre histoire et l'actualise de toute éternité à travers son Fils Jésus que nous contemplons, admirons, et adorons aujourd'hui dans la crèche de Noël.

DIEU EST AMOUR SON AMOUR EST SOLIDARITÉ

L'autre percutante leçon de la Noël réside dans la solidarité. Monseigneur

l'énonce avec éclat: « Chrétiens, mes frères et sœurs, chers amis, Dieu est amour, son amour est solidarité. Le manque de place à l'hôtellerie amena Marie à mettre l'Enfant Jésus au monde dans une étable et à le coucher dans une mangeoire (Lc 2, 6-7). Ce passage si simple et si rapidement survolé par l'évangéliste Luc n'est cependant pas des moins importants. Il mentionne deux attitudes: L'une est la solidarité de Dieu avec tout l'homme et l'autre est le déficit humain de solidarité. L'amour vient à la rencontre de la misère de l'homme. La Divine Providence a voulu que le Fils de Dieu touche des sa naissance à la vie la plus simple et la plus humiliante de l'humanité. Naître dans une mangeoire n'est pas loin de la vie de ces enfants venant au monde dans des conditions des plus ignobles et des plus inacceptables. Il en est qui naissent sur des immondices, certains sont aussitôt abandonnés dans des poubelles ou jetés dans des puits ou des latrines. À leur naissance, la société ne semble pas leur reconnaître leur dignité intrinsèque, et elle les abandonne à un sort ressemblant fort bien et sous bien des aspects à la peine de mort. Une femme désespérée, ne sachant pas comment nourrir son enfant et se voyant fermées toutes les portes humaines de solidarité est souvent poussée à sacrifier le fruit de son sein.

Elles sont nombreuses les injustices sociales du genre. Dieu se fait solidaire de ceux-là, de ces êtres faibles et fragiles en prenant dès sa naissance leur condition. Il

manifeste à l'humanité que ces enfants de misère et ainsi que tous les êtres laissés-pour-compte sont aussi le trésor infini de Dieu. Son Amour demeure sur eux, et il leur confère une dignité égale sinon supérieure à celle des enfants dits « légitimes ». Les dons de Dieu à l'humanité ne font acception de personne; Tous sont appelés à vivre de cet amour et tous y ont part sans parti pris ni sélection arbitraire (...).

En rentrant solennellement dans le grand jubilé de l'an 2000, nous n'avons aucune raison de désespérer de notre humanité; nous n'avons pas le droit de baisser les bras car Dieu vient marcher avec son peuple et au devant de son peuple... En union avec le Pape Jean-Paul II, l'Archevêque de Cotonou l'a si bien reconnu avant d'exhorter: « Nous nous insérons dans la marche de cette Eglise au cœur d'une humanité déchirée par tant d'injustices, de déchirures, de fractures et de guerres. L'Eglise doit revivifier sa vocation première d'être la « Lumen gentium », la Lumière des nations dans l'unique Lumière se révélant dans la naissance de Jésus, Dieu fait homme.

Notre Eglise dans l'archidiocèse de Cotonou doit se faire famille et se faire solidarité en méditant le dessein d'Amour de Dieu sur notre humanité...

Marchons donc ensemble et vivons dans l'unité de la très sainte Trinité !

Apprenons donc à nous aimer au cours de cette grande année jubilaire en redécouvrant l'importance de la famille et du devoir de solidarité.

Soyons toujours prêts à nous renouveler en nous réconciliant avec Dieu afin qu'il nous accorde les grâces et les indulgences plénières nous permettant de célébrer le salut de Dieu manifesté dans le Christ Jésus. »

Suite à ce message retentit triomphalement l'acte de foi de l'Eglise. L'inauguration de l'année jubilaire portait aussi l'inauguration du nouveau tabernacle de la cathédrale Notre-Dame-des-Miséricordes de Cotonou. Demeure du Christ, lieu de conservation du sacrement de son corps et de son sang, le tabernacle exprime la présence permanente du Fils de Dieu parmi les hommes.

Au terme de la célébration de la nuit sainte, les fidèles de la cathédrale ont offert un prie-Dieu à l'archevêque de Cotonou en signe d'amour et de reconnaissance.

Pieusement recueillis, les fidèles ont bénéficié de la bénédiction solennelle et de l'envoi qui exhortait les uns et les autres à réellement effectuer l'entrée par la porte sainte, la porte étroite, Jésus Christ, né de la Vierge Marie, mort et ressuscité pour notre salut.

Puisse notre passage être authentique pour que, unis aux anges nous puissions chanter la gloire de l'Emmanuel, Dieu-avec-nous, maintenant et pour toujours. Amen.

Brice C. Ousson, Séminariste

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

UN JUBILÉ, POURQUOI FAIRE ?

Le jubilé de l'An 2000 dans son contenu ne diffère pas d'abord des autres jubilé. Il s'agit d'une année de grâce, proclamée par l'Église au nom du Seigneur (cf Lc 4, 16-19 reprenant Isaïe).

1. UNE ANNÉE DE GRÂCE RAPPEL DE LA GRÂCE DE LA NOUVELLE ALLIANCE

En Christ se trouve toute la plénitude des dons de Dieu: «la foi fut donnée par Moïse; la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ» (Jn 1, 17). Ainsi «de la plénitude du Christ seul nous avons tous reçu et grâce sur grâce». (Jn 1, 16)

Ce rappel naturellement provoque la joie, la jubilation. Cela réchauffe le cœur, l'homme et les communautés de se rappeler la merveille accomplie par Dieu pour l'Homme et tout Homme. Le jubilé c'est d'abord pour restituer à l'histoire un fait, un événement, l'avènement du Fils de Dieu dans le cours du temps, voici 2000 ans.

Qu'on l'oublie ou non, qu'on en soit conscient ou pas, c'est un fait d'histoire. Le jubilé en cela est mémorial. Cette portée historique du jubilé en elle-même est déjà très importante. Notre foi en Christ est datée. Elle ne remonte pas dans une nuit mythique des temps: elle a commencé avec la naissance de Jésus-Christ.

2. UN RAPPEL QUI EST CÉLÉBRATION

Tout anniversaire se célèbre et cette célébration est à la dimension des années

accumulées. Un cinq ans ne se célèbre pas comme un cinquante ans, encore moins qu'un cent ans ! Nous comprenons alors l'impact du jubilé de l'an 2000. Deux millièmes anniversaire, qui plus est aussi la fin d'un centenaire et encore plus la fin d'un millénaire. La mesure nous dépasse tous: aucun de nous n'était à l'origine de ce que nous fêtons et personne parmi nous n'est sûr de fêter un autre centenaire, encore moins un millénaire ! Ce jubilé se révèle ainsi pour tous et pour chacun le «KAIROS» le temps favorable, la grâce du Seigneur pour sa vie. Et voilà pourquoi il est un rappel célébré avec ferveur. L'Église rend grâce pour le dessein de salut, pour l'amour de Dieu manifesté dans l'Incarnation de son Fils. Cette action de grâce est en même temps invitation à mieux comprendre le mystère de l'Incarnation. Chaque personne à l'occasion du jubilé est appelée à réfléchir sur l'amour de Dieu pour lui.

C'est le temps de grâce, l'année favorable que le Seigneur offre pour une renaissance (renouveau) spirituelle, pour une rencontre

plus personnelle avec le Christ Sauveur et pour une réponse plus généreuse à l'amour de Dieu manifesté en Christ.

3. UNE CÉLÉBRATION QUI EST INTERPELLATION

Celui de l'an 2000 ne fait pas exception. La célébration est aussi pour chaque fidèle un cheminement de conversion. Il commence par la reconnaissance du péché en nos vies, en nos communautés, dans

l'Église et dans le monde. «Reconnaitre les fléchissements d'hier dans un acte de loyauté et de courage qui nous aide à renforcer notre foi, qui nous fait percevoir les tentations et les difficultés d'aujourd'hui et nous prépare à les affronter» (Jean-Paul II, T.M.A. 33). C'est à ce niveau que le jubilé atteint ou peut véritablement rejoindre son objectif «l'objectif prioritaire du jubilé est le renforcement de la foi et du témoignage chrétien. Il veut susciter chez tous les fidèles une réelle aspiration à

la sainteté, un fort désir de conversion et de renouveau personnel, dans un climat de prière toujours plus intense et de solidarité, dans l'accueil du prochain, particulièrement des plus démunis (T.M.A. 42).

4. UNE CÉLÉBRATION TÉMOIGNAGE

Par le jubilé, l'Église rend compte aux yeux du monde et de l'humanité, de l'histoire et du temps de ce qui fait sa foi. Dans la célébration du jubilé, l'Église vit aussi la recommandation de saint Pierre (1 Pi 3, 15) à rendre compte de son espérance face à ceux qui la lui demandent. Le Christ en effet est venu pour tous; à ce titre, le jubilé concerne tous. Mais sa célébration n'est vécue réellement et profondément que par ceux qui ont mis en lui leur foi. Aussi la célébration du jubilé devient-elle une prédication universelle, un acte officiel d'évangélisation, par l'Église universelle en même temps et partout vécu! C'est un acte hautement missionnaire de guetteur et de veilleur à l'adresse de l'humanité qui va entrer dans un nouveau millénaire. «Hommes et femmes qui entrez dans le troisième millénaire, n'oubliez pas que le Christ présent à l'histoire depuis 2000 ans» semble clamer l'Église à la face du monde.

Un proverbe africain: «Quand on a perdu les repères de sa destination, il faut se rappeler ses origines». En retrouvant le Christ l'homme saura mieux cheminer.

† Mgr. Paul K. Vieira
Evêque de Djougou



S. Exc. Mgr. Paul K. Vieira,
évêque de Djougou, chargé au sein de la
Conférence épiscopale du Bénin de la
coordination de la célébration du Jubilé
de l'An 2000 au Bénin.

COMMENT ET OÙ GAGNER L'INDULGENCE TOUT LE LONG DE L'ANNÉE JUBILAIRE AU BÉNIN ?

ARCHIDIOCÈSE DE COTONOU

Cher Frère

Le Jubilé va bientôt commencer. Voici :

1. Les lieux officiellement retenus pour gagner les indulgences :

à Cotonou :
La Cathédrale Notre-Dame des Miséricordes
L'église Saint-Michel
L'église Bon-Pasteur

à Ouidah :
La Basilique
À la plage, le monument commémoratif de l'arrivée des missionnaires

à Allada :
Le Centre marial
L'église paroissiale

à Calavi :
L'église paroissiale

pour le Lac :
L'église de Sô-Tchanhoué.

2. Les conditions

* Visiter l'un des lieux indiqués

* Y prier à l'intention du Souverain Pontife. Il est conseillé de le faire aussi pour l'Église, la paix dans le monde, la conversion des pécheurs.

* La confession sacramentelle et la communion eucharistique.

N.B. La prière, la confession et la communion peuvent être accomplies plusieurs jours avant ou après la visite du lieu.

3. Les œuvres conseillées

Dans l'esprit du Jubilé sont conseillées toutes bonnes œuvres réalisées dans un esprit de pénitence, tous efforts

de bien accomplir son devoir d'état, l'assistance aux pauvres, les visites aux malades ou aux personnes âgées, dans la mesure du possible la remise de dettes, les actes de réconciliation etc...

Je vous redis Joyeuses Fêtes de Noël et Sainte Année !

Fraternellement in Christo et cum Maria.

Cotonou, le 23 décembre 1999

† Nestor Assogba
Archevêque de Cotonou

Tél : (229) 30-01-45
Fax : (229) 30-07-07
E-mail : cotonou@cef.fr

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

DIOCÈSE DE DJOUGOU

Il y a deux mille ans, naissait à Bethléem Jésus. Dieu visitait son peuple en la personne de son fils unique, né de la Vierge Marie. Ressuscité, il n'est pas homme du passé. Il est compagnon de voyage pour tout homme. *Jésus-Christ est le même, aujourd'hui et à jamais* (He 13, 8).

Comment vivre de façon fructueuse et en Église-Famille l'année de grâce du Jubilé ? Telle est la grande question que Mgr. Paul Vieira posait dans sa lettre du 1er octobre 1999.

Les expressions abondent pour dire l'importance de ce grand événement : Temps favorable — Jubilation et célébration — Démarche exceptionnelle d'évangélisation — Invitation à un renouvellement personnel et communautaire — Temps de conversion profonde et de repentance — Approfondissement de la foi — Attention aux plus démunis.

Les directives ci-après voudraient être une invitation urgente, un appel pressant à faire de cette année jubilaire le triomphe de l'Amour de Dieu en nos vies et communautés.

INDICATIONS CONCRÈTES POUR VIVRE LE JUBILÉ

POUR JUBILER EN COMMUNAUTÉ

* La nuit de Noël, allumons des lumières dans la cour de notre maison et autour de la chapelle pour dire notre joie. À la suite des Bergers, allons chanter notre joie à travers le village. Annonçons à tous l'arrivée du Sauveur. (Lc 2, 1-20 : *Gloire à Dieu et Paix aux hommes*).

* Profitons de chaque événement heureux dans le village pour faire éclater notre joie. (Col 3 : *faites tout au nom du Seigneur*).

POUR POSER DES ACTES DE CONVERSION

* Organisons de grandes réunions en famille et dans le village pour reconnaître les vieilles querelles et pour nous en libérer une fois pour toutes. Osons faire le premier pas pour repartir avec un cœur neuf. (2 Co 5, 11-12 : *Laissez-vous réconcilier par Dieu*).

* Si quelqu'un a une dette envers nous, facilitons son remboursement ou encore mieux remettons-la. (Dt 15 : *Ouvre ta main toute grande à ton frère*).

* Parents chrétiens, profitons de ce temps favorable pour nous asseoir et réviser le cours de notre vie : répartition du travail et des ressources, partage des responsabilités, respect mutuel, éducation de nos enfants et de ceux qui nous sont confiés, prière en famille... (1 Co 13 : *S'il me manque l'amour, je ne suis rien*).

* Couples chrétiens, ce jubilé est une occasion unique. Renouvelons la grâce de notre mariage. Pour certains d'entre nous, osons placer notre vie d'époux et d'épouse sous le signe du Christ, par le

sacrement. (Ep 5, 1-6, 3 : *Vivez dans l'amour à l'exemple du Christ*).

POUR FAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ UNE CELLULE DE L'ÉGLISE-FAMILLE

* Prenons du temps pour lire et méditer les Écritures. Utilisons les textes proposés dans ces directives. (Jn 14 : *Qui me voit, voit le Père*).

* Réunissons voisins et voisins pour prier ensemble et faire une lecture familière de l'Évangile. Chacun y prend la parole. Par la voix des frères, l'Esprit veut nous parler. (Ap 3 : *Écoute ce que l'Esprit dit aux Églises*).

* Regardons ensuite ce qui se passe autour de nous. N'hésitons pas à entreprendre des actions concrètes pour améliorer la vie quotidienne et aider les plus démunis à se prendre eux aussi en charge. (Mt 25, 31-46 : *Tout ce que vous faites à l'un de ces petits...*)

* Si nous n'avons aucune responsabilité dans la communauté, disons aux frères notre disponibilité et voyons ensemble comment mieux nous mettre au service de tous. (1 Co 12 : *Manifester l'Esprit en vue du bien de tous*).

POUR SE METTRE EN ROUTE SANS TARDER

* Nos prêtres proposeront plusieurs formules de formation. Ne restons pas, les bras croisés, sur le bord du chemin.

→ La catéchèse pour les débutants ou les recommençants.

→ Formation pendant les temps d'Avent ou de Carême pour tous.

→ Formation en fonction de nos responsabilités : Conseil paroissial, Caritas, C.E.V., Mouvements...

→ Formation des couples.

* Pour dire à Dieu notre détermination de renouveler notre vie en nous laissant conduire par Lui, nous aurons à choisir un pèlerinage et nous ferons route avec nos frères.

→ Pèlerinage national à Dassa, les 18-19-20 août 2000.

→ Pèlerinage diocésain à la plage de Ouidah, les 29-30 avril 2000.

→ Pèlerinage paroissial soit à la Cathédrale de Djougou, soit à l'une des églises de Badjoudé, de Manigri ou de Wèwè.

* Pensons à nourrir notre vie de foi.

Des temps de retraite au Centre Saint-Ambroise pourront nous y aider :

→ Retraite en yom, les 11-12 mars 2000.

→ Retraite en ditanmari, les 18-19 mars 2000.

→ Retraite en lokpa, les 25-26 mars 2000.

→ Retraite en français, les 1-2 avril 2000.

(Jn 4 : *Si tu savais le don de Dieu...*)

LIEUX DES PÈLERINAGES DIOCÉSAINS

Djougou :
Cathédrale Sacré-Cœur
« Venez à moi, vous tous qui peinez ». (Mt 11, 30)

Wèwè :
Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus
« Tout est grâce »

Badjoudé :
Immaculée-Conception
« Faites tout ce qu'il vous dira » (Jn 2, 5)

Manigri :
Saint-Pierre et Saint-Paul
« À qui irons-nous ?
Tu as les paroles de la vie éternelle » (Jn 6, 68)
« Pour moi, vivre c'est le Christ » (Ph 1, 21)

DIOCÈSE DE NATITINGOU

Tout fidèle ne peut obtenir qu'une seule indulgence du jubilé par jour, pour soi ou pour les défunts.

A) Les conditions requises : avant tout, la pleine disposition ; pour l'indulgence jubilaire et les indulgences plénières, il faut en outre une volonté ferme de se détacher du péché même véniel.

1. La confession sacramentelle individuelle et intégrale.

2. La communion eucharistique.

3. La prière selon les intentions du Saint-Père (cela peut être le Notre Père, le Je vous salue Marie, ou une autre prière au choix).

B) Les œuvres de piété. Tout fidèle à Natitingou, peut obtenir l'indulgence au même titre que celui qui va à Rome ou en Terre sainte. Remercions le Pape pour cette décentralisation, mais c'est pour mieux nous unir à lui et à l'Église universelle. Dans notre diocèse, les lieux désignés sont la cathédrale de l'Immaculée Conception, le calvaire Saint-Sauveur et le sanctuaire marial en construction. Tous ces lieux se trouvent à Natitingou. Un pèlerinage peut être fait dans l'un de ces lieux se concluant par une célébration liturgique ou un exercice de piété (chapelet, chemin de croix...). Cela peut être aussi sous forme de visite pieuse à l'un de ces lieux (à l'opposé d'une visite touristique !) ; se mettre en présence de Dieu pour prier et méditer certains passages de la Bible (par exemple Mt 7, 13-21 ou Lc 9, 23, etc.).

C) Les œuvres de miséricorde. Donner de son temps à ceux et celles qui sont



S. Exc. Mgr. Pascal N'Koué, évêque de Natitingou

dans le besoin ou en difficulté (malades, prisonniers, personnes âgées vivant seules, handicapés etc.). C'est comme si on faisait un pèlerinage vers le Christ vivant en eux. Ces pratiques plaisent à Dieu. On peut aussi soutenir avec une contribution significative les œuvres à caractère religieux ou social : construction d'une chapelle, d'une église, salle de catéchèse, lieu de rencontre et pourquoi pas construction de notre nouvelle cathédrale (un tronc spécial est en confection). Dédier une partie de son temps libre aux activités qui revêtent des intérêts pour la communauté chrétienne : maçonnerie, menuiserie, manœuvre etc. Tout fidèle peut offrir gratuite-

ment ses disponibilités pour le ramassage des agrégats, sable, gravier, pour la fabrication des briques... Intervenir en faveur des enfants et des jeunes en difficulté : nous avons dans le diocèse des internats et des orphelinats, une prison civile, des hôpitaux et des dispensaires. Instruire, conseiller, réconforter sont aussi des œuvres de miséricorde spirituelle, comme pardonner, supporter une offense avec patience. Ce sont toutes ces œuvres qui procurent la fécondité de la foi du fidèle. Tout ce qui se fait avec amour a une grande valeur aux yeux de Dieu.

D) Les œuvres de pénitence. « Si vous ne faites pas pénitence, vous périrez tous de la même manière » (Lc 13, 5). La pénitence a un caractère surtout intérieur et religieux. Mais la vraie pénitence ne fait pas abstraction d'une ascèse concrète. Au moins pendant un jour, se priver de consommations superflues, jeûner, faire abstinence de cigarettes, d'alcool, de « tchanchanga » ou autre nourriture, en destinant aux pauvres un montant d'argent raisonnable. Ces privations doivent être faites dans un esprit de pénitence et non pour d'autres motifs : régime, diète, économie personnelle. Cette décision doit être spontanée, c'est-à-dire non imposée déjà comme pendant le carême.

Et que la Vierge Marie vous accompagne toujours.

+ Pascal N'Koué
Evêque de Natitingou

(À suivre)

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

BÉDIÉ A FAIT LES FRAIS DE LA « NOUVELLE POLITIQUE AFRICAINE » DE PARIS

Le président déposé de Côte d'Ivoire Henri Konan Bédié, a fait les frais de la volonté affichée par la France de moins s'ingérer dans les affaires intérieures des pays d'Afrique, fussent-ils les piliers de son influence sur le continent.

Le départ de M. Bédié dissipe aussi les inquiétudes des experts français qui craignaient que la Côte d'Ivoire ne plonge dans la guerre civile, au détriment des intérêts politiques et économiques que la France conserve dans son «pré-carré» africain (Côte-d'Ivoire, Gabon, Sénégal).

S'il attendait à un soutien musclé de l'ancienne puissance coloniale, Henri Konan Bédié a dû déchanter.

Il n'a eu droit qu'à un service minimum après sa destitution vendredi dernier par le Général Robert Guéï : protection, puis évacuation dimanche dernier vers Lomé (Togo), avec tout de même la possibilité de s'établir en France, s'il le souhaite.

«Ce qui vient de se passer illustre la nouvelle politique française en Afrique», a expliqué le lundi 27 décembre 1999 le ministre français de la coopération, Charles Josselin.

«Il n'est plus question de nous ingérer dans le débat de politique intérieure, il n'est pas question de maintenir contre la volonté populaire tel ou tel dirigeant», a-t-il précisé sur Radio France Internationale (RFI).

Les 550 soldats français stationnés en périphérie d'Abidjan n'ont pas bougé, et le renforcement samedi 25 décembre du dispositif militaire français avait pour unique but de garantir la sécurité des 20.000 ressortissants français en Côte d'Ivoire.

«L'envoi de renforts a été mal compris par certains États africains et dans le monde anglo-saxon. Il n'a jamais été question d'intervenir dans les affaires ivoiriennes, mais bien d'assurer la sécurité des Français», insistait un diplomate français durant le week-end.

Une quarantaine de militaires français supplémentaires ont été dépêchés samedi à Abidjan, et 300 pré-positionnés dans la capitale sénégalaise, Dakar.

La France avait été incapable, au cours des derniers mois d'enrayer la dégradation de la situation politique en Côte d'Ivoire, provoquée par l'attitude du président Bédié à l'encontre de l'un de ses principaux opposants, l'ancien premier ministre, Alassane Ouattara.

Les proches de M. Bédié déniaient à Alassane Ouattara la nationalité ivoirienne et le droit de briguer la présidence de la République à la prochaine élection prévue au prochain.

Mais les mises en garde françaises sont restées timides, traduisant ainsi les forts soutiens dont M. Bédié bénéficiait dans



Le Président déchu Henri Konan Bédié

l'entourage du président gauliste, Jacques Chirac.

À Paris, les responsables français paraissent soulagés que le coup de force du Général Guéï n'est pas engendré d'effusion de sang.

Durant le week-end, dès qu'il est apparu que les putschistes avaient le contrôle de la situation, les Français se sont employés à convaincre M. Bédié de ne pas lancer un illusoire appel à la résistance, susceptible de déclencher un cycle de violence.

Charles Josselin a prévu hier que l'attitude des autorités françaises vis-à-vis de la Côte d'Ivoire devait être interprétée comme «un signal» aux dirigeants africains «qui ne respectent pas les règles démocratiques».

Bien qu'elle ait condamné le «coup de force», la France premier bailleur de fonds de la Côte d'Ivoire ne semble pas pressée de sanctionner le nouveau pouvoir apparemment désireux de jouer le jeu de bonnes relations avec Paris.

La question de la suspension de la coopération devrait être discutée dans les prochains jours, au sein de l'Union Européenne et des pays de la Francophonie, comme après chaque coup d'État. Tout devrait dépendre des premières décisions politiques du général Guéï estime-t-on à Paris.

Le Canada a cependant pris les devants, en annonçant le gel de son aide bilatérale à la Côte d'Ivoire.

LE PRÉSIDENT IVOIRIEN RENVERSÉ, KONAN BÉDIÉ RENCONTRE LE PRÉSIDENT NIGÉRIEN

Le président ivoirien renversé, Henri Konan Bédié, est arrivé lundi matin à Abuja, où il a immédiatement entamé les discussions privées avec le président du Nigeria Oluségun Obasanjo.

M. Bédié renversé le 24 décembre 1999 par un coup de force militaire, a

quitté la Côte d'Ivoire dimanche 26 décembre. Il avait été évacué vers Lomé à bord d'un hélicoptère militaire français.

M. Ouattara ancien premier ministre du président Félix Houphouët-Boigny, avait annoncé depuis plusieurs mois sa candidature à la présidentielle prévue en octobre 2000. Il fait l'objet depuis d'un acharnement du pouvoir pour empêcher sa candidature, sous prétexte qu'il ne serait pas Ivoirien mais Burkinabé.

Cette attitude des proches de M. Bédié avait grandement contribué à la détérioration du climat politique en Côte d'Ivoire ces derniers mois.

SUSPENSION DES TRANSFERTS DE FONDS À L'ÉTRANGER

Par ailleurs, le nouveau pouvoir militaire a ordonné le lundi aux banques ivoiriennes de suspendre tous les transferts de fonds vers l'étranger.

«Nous n'avons pas de commentaire à faire, c'est un ordre donné par le conseil national de salut public», a indiqué à

l'AFP un responsable d'une banque d'Abidjan qui a requis l'anonymat.

Les militaires au pouvoir depuis vendredi dernier ont annoncé leur intention de «nettoyer la maison ivoirienne».

Ce grand ménage a commencé lundi matin par des audits dans les ministères et les services, telle que : la douane pour faire immédiatement le point de toutes les caisses de l'État, a indiqué lundi matin le nouvel homme fort du pays, le Général Robert Guéï.

Le numéro 2 du régime, le Général Lassana Palenfo, s'est chargé lui-même lundi matin de lancer ces opérations dans les différents ministères.

L'ancien régime dont la gestion des affaires publiques était très critiquée par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale était accusée de népotisme et de corruption.

«Nous étions devenus un pays de pilliers de fonds publics, de rongeurs des deniers de l'État», a affirmé de son côté le Général Guéï.

AFP

PEUPLE BÉNINOIS, SOYEZ L'ÉLÉMENT QUI CONNAÎT ET SAIT VIVRE LA DIVERSITÉ DANS L'UNITÉ



Son Éminence Jozef Cardinal Tomko, préfet de la Congrégation pour l'Évangélisation des peuples

«La Croix du Bénin» : Éminence, comment voyez-vous le Jubilé de l'An 2000 par rapport à l'évangélisation ?

Cardinal Jozef Tomko : L'évangélisation ou la mission est très exactement liée au jubilé parce qu'il s'agit de la naissance de Jésus-Christ c'est-à-dire de la venue du Fils de Dieu sur la terre.

Cela veut dire que la première mission de l'évangélisation est la continuation de

la mission de Jésus-Christ par le moyen de l'Église sur la terre.

Alors, le jubilé est une occasion de reprendre l'évangélisation avec beaucoup de force, d'ardeur et de zèle. Il s'agit là d'une nouvelle évangélisation qui n'est autre chose que la mission de Jésus-Christ.

«La Croix du Bénin» : Éminence, quel est votre message pour le peuple béninois dans le cadre de la célébration du Jubilé de l'An 2000 ?

Cardinal Jozef Tomko : Je souhaite au peuple béninois d'être uni et orienté vers ce qui est bien — bien de l'humanité — mais aussi de votre pays, le Bénin. Je souhaite également que le peuple béninois se penche un peu plus sur ce que Jésus-Christ lui-même a apporté pour l'Afrique et pour le Bénin, c'est-à-dire, la Bonne Nouvelle qui consiste essentiellement à vivre dans l'amour, dans la communion, bref, dans l'harmonie et dans le respect mutuel. Vous vivez au Bénin dans un système de pluralisme politique. Vous devrez être donc cet élément qui connaît et qui sait comment vivre la diversité dans l'unité et dans l'amour de tous les peuples.

La rédaction

ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

L'AFRIQUE FACE À LA MONDIALISATION
DU LIBRE-ÉCHANGE

(Suite de la première page)

par Jean Joachim ADJOVI

moins intervenir pour que chaque groupe social, poursuivant son intérêt propre, contribue à l'intérêt de l'ensemble. La Banque mondiale distingue alors, dans ses recommandations, État et acteurs privés, État et marché, économie formelle et informelle. Cependant, l'observation de l'activité économique en Afrique ne montre pas la pertinence d'une telle distinction. Parce qu'il est aisé de relever l'imbriication des secteurs et de remarquer que les opérateurs qui travaillent dans l'informel sont souvent des opérateurs de l'économie formelle. De fait, l'État s'implique déjà dans les réseaux informels comme le traident la passation des marchés publics et l'opacité financière qui les entoure. Mais, fidèle à son analyse duale de la société africaine et au principe de l'État minimum, la Banque mondiale pense que l'allocation des fonds aux ONG et autres associations de « développement communautaire » réduirait l'influence de l'État sur l'économie en Afrique. Presque par enchantement se mettraient alors en place les mécanismes du marché, de la concurrence parfaite et de développement. Le bilan des quinze ans d'application du PAS est contrasté. Les trois objectifs de départ, visés par la Banque mondiale à savoir, l'équilibre des balances commerciales, le remboursement des dettes et le nouvel ordre politique n'ont pas été atteints mais la thérapeutique a produit des effets secondaires.

Dans ces conditions, comment expliquer que le PAS — scénario de sortie de crise — se substitue depuis une quinzaine d'années à des projets nationaux ? Et surtout pourquoi la Banque mondiale s'accommode-t-elle de ce cycle alors que tout le monde sait que ses propres conditionnalités économiques ne sont pas respectées en Afrique ? Peut-être que l'institution de Bretton Woods ne voudrait pas abandonner les misérables d'Afrique à leur sort ; peut-être aussi qu'elle ne désespère pas que les pays d'Afrique reprendront un service de la dette normal qui lui permettrait d'être remboursée ; peut-être enfin que les fonctionnaires de Bretton Woods se préoccupent légitimement de leur carrière ?

À l'évidence, le cycle du PAS en Afrique trahit une certaine indulgence, voire un laxisme complice de la Banque mondiale lorsqu'elle-même permet des distorsions budgétaires pour faire croire au succès de ses directives. Les négociations entre la France, le FMI et la Banque mondiale avant, pendant et après la dévaluation du franc CFA illustrent bien cette attitude. La dévaluation, nous dit-on, statistique à l'appui, a dopé la croissance des pays africains de la Zone Franc.

Par ailleurs, le fonctionnement des structures de marché, les comportements et les stratégies des acteurs publics et privés, nationaux et étrangers en Afrique, révèlent l'habileté avec laquelle les Africains s'approprient la terminologie du discours des bailleurs de fonds tout en négligeant la logique sous-jacente dans leurs décisions et attitudes politiques et économiques. De fait, les résultats ne correspondent pas aux prévisions.

La première dissemblance que produit le principe de l'État minimum est politique et non économique. La politique du ventre, selon l'expression de Jean-François Bayart, menée en Afrique par ses

dirigeants, a mis en place des réseaux sociaux et économiques de compromis — voire de compromission — qui influent sur les négociations avec les partenaires extérieurs. Ainsi, les élites en Afrique se préoccupent moins d'adopter le mode d'accumulation capitaliste — que suggère le discours libre-échangiste de la Banque mondiale — que de contrôler l'ordre social et politique, source de richesses et de privilèges personnels. Elles organisent les privatisations des entreprises publiques en fonction de leurs intérêts propres. On les retrouve actionnaires majoritaires des nouvelles entreprises privées ou tout au moins personnes incontournables de la prise de décision au sein de ces mêmes entreprises. Le libéralisme préconisé par la Banque mondiale met donc en place un mécanisme d'exclusion et surtout de concentration de pouvoirs dans les mains d'un petit nombre.

La deuxième dissemblance est, paradoxalement, l'extension du pouvoir de la classe dirigeante en Afrique : celle-là même dont l'échec des choix politiques et économiques a déclenché le cycle des PAS en Afrique. En effet, les recommandations des institutions de Bretton Woods confortent les structures et trajectoires sociales aux dépens d'une promotion de la société civile et politique qu'elles visent. Ainsi, les dispositifs de lutte contre la fraude douanière engendrent un nouvel art de contrebande plus performant. La sous-facturation, par exemple, est négociée maintenant avec les fournisseurs étrangers. La position des élites dans l'économie se trouve renforcée et ceci de manière informelle et occulte. Dans le contexte politique actuel, leur main invisible favorise celui-ci et disqualifie celui-là. Ils deviennent maîtres dans l'ombre d'un jeu complexe : protection ou accès au commerce informel, conduite d'activités délictueuses, maîtrise de la concurrence économique par le développement de fraudes.

In fine, la Banque mondiale et le FMI ne contribuent-ils pas à l'instauration, pour une longue période, de l'illégalité en Afrique ? On a des raisons de le penser.

La Banque mondiale privilégie aussi le succès apparent de son action aux détriments du processus qui y mène. Visant uniquement l'émergence d'une classe entrepreneuriale — promotion de la société civile —, elle ne pense pas opportune de suivre les mécanismes de privatisation que mettent en place les gouvernants africains convaincus que la bonne gestion et les lois du marché se substitueront aux pratiques délictueuses. Il faut reconnaître que ce *laissez-faire* rend largement responsables la Banque mondiale et les autres bailleurs de fonds de l'accélération du mouvement de la prise en otage de l'État en Afrique. Or, l'administration publique demeure l'arbitre légitime du jeu économique en Afrique. Cette perte de légitimité de l'appareil d'État est voilée par la légitimité extérieure accordée par les organisations de Bretton Woods aux dirigeants africains lors des négociations en vue des programmes d'ajustement structurel. Et l'avènement de la démocratie n'y a presque rien changé. La légitimité politique et sociale

issue des urnes devient le passage obligé de la quête de la légitimité extérieure. Car celle-ci contribue, dans certaines conditions, au renforcement du clientélisme, comme comportement économique et politique.

Ainsi, les accords plus ou moins tacites entre élites nationales et investisseurs étrangers sont parfois à l'origine des privatisations d'entreprises publiques. Et l'appropriation de ressources naturelles provoque plutôt une violence économique. Les propos de Jean-François Bayart méritent qu'on les cite ici : « même lorsqu'il y a eu transition démocratique par une consolidation démocratique ni par la construction d'une économie de marché institutionnalisée. En revanche, et malheureusement, la guerre est un mode de changement politique efficace, sachant qu'elle est aussi le moyen pour tel ou tel réseau de mettre la main sur des richesses agraires ou minières. Si ce type de configuration s'impose pour les années à venir, on peut craindre que le scénario qui l'emporte pour l'avenir soit celui d'un retour à une économie de traite et de prédation » (7).

Par ailleurs, on observe, dans les pays *possibles* d'Afrique, la prolifération des ONG dénuées de plus en plus par des notables locaux ou des intermédiaires des élites politiques. De fait, la décentralisation des fonds de développement en faveur de la société civile opérée par la Banque mondiale se trouve dévoyée. Les projets de développement que présentent les ONG pour solliciter l'appui financier des bailleurs de fonds internationaux sont de plus en plus identiques et deviennent un moyen pour certains Africains de s'assurer des revenus constants ou de trouver le capital nécessaire à une nouvelle activité commerciale. En somme, on assiste au renforcement informel du pouvoir des élites qui se prennent au jeu de l'alternance pour continuer de privatiser l'État en Afrique.

Cette conséquence politique du PAS se double d'une conséquence économique et sociale. La thérapeutique d'essence libérale de la Banque mondiale provoque généralement un appauvrissement d'une partie non négligeable de la population (salariés, fonctionnaires, acheteurs de produits importés ou de produits subventionnés), tandis qu'une autre partie voit sa situation s'améliorer (exportateurs, propriétaires d'entreprises privées...). En effet, dans ses principes, le PAS préconise la réduction de la consommation et l'affectation d'une partie de la richesse nationale à l'investissement productif. Cet objectif induit soit un blocage complet des salaires, soit un très net ralentissement de leur progression. Or la difficulté de la maîtrise de l'inflation diminue, de fait, le pouvoir d'achat. L'on observe depuis le début du cycle des PAS que les ménages tentent de maintenir leur niveau de consommation, déjà très bas, en réduisant ou en éliminant leur taux d'épargne soit en vendant une partie des biens dont ils disposent soit en forçant leurs enfants à abandonner

l'école et à travailler, soit enfin à s'intégrer au commerce informel.

Depuis le cycle des PAS, principalement au lendemain de la dévaluation du franc CFA, on peut noter également, pour la réflexion, la forte inflation sur le marché des produits alimentaires de base. L'élasticité de la demande par rapport au prix étant assez élevée pour les pauvres, un accroissement des prix induit une réduction plus que proportionnelle de leur consommation. Le coût social du PAS résulterait donc de l'effet cumulé d'un blocage des salaires et d'une hausse de prix des produits alimentaires de base. Au Mali, par exemple, après douze années d'ajustement structurel et la dévaluation, le coût de la vie a, selon une source syndicale, augmenté de quelque 117 %. Et M. Rudiger Dornbusch, professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT), a écrit que « même en réalisant de gros efforts d'ajustement, les pays ne retomberont pas sur leurs pieds en courant ; ils tombent dans un trou » (8).

Le PAS apparaît donc comme un cercle vicieux puisque les efforts n'ont pas réduit la dette qui est passée de 658 milliards de dollars US en 1980 à près de 1770 milliards pour 1993 (9). Ces résultats peu convaincants ont conduit le principal responsable économique pour l'Afrique à la Banque mondiale, à confesser : « nous ne pensons pas que les coûts humains de ces programmes [d'ajustement structurel] seraient aussi élevés et les gains économiques aussi lents à venir ».

En somme, le PAS vise la réduction ou la disparition directe de l'État dans les secteurs de la production et de la distribution. Et au nom de l'efficacité, les entreprises publiques continuent de passer aux mains du secteur privé, les dispositifs protectionnistes destinés à limiter les importations en provenance du Nord sont en voie d'être éliminés, les restrictions aux investissements étrangers ont été en grande partie levées. L'Afrique subsaharienne — 590 millions d'habitants en 1995 — traverse une période critique. Sur ce continent, le revenu réel par habitant est à peine plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était au début des années soixante. La crise africaine qui s'est révélée dans toute son ampleur dans les années quatre-vingt à l'issue d'une longue période de stagnation économique, et qui a conduit au cycle des PAS, ne s'est pas résorbée malgré la thérapeutique de la Banque mondiale. La fin du siècle est plutôt marquée par la privatisation de l'État et l'appropriation de la richesse nationale par un petit nombre qui a saisi l'opportunité de la mondialisation du libéralisme. (10)

Suite et fin dans notre prochaine livraison sous le sous-titre :

ENTRE MONDIALISATION ET MARGINALISATION QUELLE AFRIQUE ?

NOTES

(6) Guy Sorman, *Le Bonheur français*, Fayard, 1995, p. 177.

(7) Jean-François BAYART, « L'incontournable question de l'État », in *Alternatives économiques*, n° 152, octobre 1997.

(8) Cité par Jacques Polak, « The Changing Nature of IMF Conditionality », *Essays in International Finance*, n° 184, septembre 1991, Princeton University, Princeton, p. 47.

(9) Cf. Banque mondiale, *World Debt Tables*, 1993-1994, vol. 1, Washington DC, 15 décembre 1993, p. 15.

(10) Jacques Adida, op. cit., p. 45.